

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. YVES COCHET

1. **Réforme du service national.** – Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2).  
M. Alain Richard, ministre de la défense.  
M. le président.  
M. Didier Boulaud, rapporteur de la commission de la défense.  
M. Paul Quilès, président de la commission de la défense.

### QUESTION PRÉALABLE (p. 10)

Question préalable de M. Philippe Séguin : MM. René Galby-Dejean, Alain Clary, Guy-Michel Chauveau, Pierre Lellouche, Georges Sarre, Arthur Paecht, le rapporteur, le président de la commission, le ministre. – Rejet.

## DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 20)

MM. Guy Teissier, le ministre,  
Georges Sarre,  
Mme Nicole Bricq,  
MM. Pierre Lellouche,  
Jean-Claude Sandrier,  
Antoine Carré,  
Gérard Charasse,  
François Lamy,  
Bernard Birsinger,  
Jean-Marie Le Chevallier.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 33).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. YVES COCHET, vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

## RÉFORME DU SERVICE NATIONAL

### Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant réforme du service national (n<sup>os</sup> 199, 205).

La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Alain Richard, ministre de la défense.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, prendre position par la loi sur les devoirs des citoyens dans la défense de leur pays constitue forcément une étape marquante dans notre vie publique. Le projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée, même s'il se place dans un processus largement engagé de réforme de nos armées, représente donc un acte politique, dont chacun, ici apprécie l'importance.

Dans notre histoire républicaine, en effet, le choix des formes du service national a toujours été un moment fort de réflexion sur la cohésion de notre nation et sur la signification de l'appartenance de chacun à la communauté.

Il a aussi été l'expression de notre attitude envers le reste du monde et de notre volonté de lutter pour les principes qu'incarne la France.

Dans les deux cas, ce sont des compétences éminentes de la représentation nationale qui sont mises en jeu et les longues années que j'ai passées dans votre assemblée me font éprouver un sentiment de responsabilité particulièrement élevé en engageant avec vous, mesdames, messieurs les députés, ce débat, avec la conviction que ce sentiment est partagé par tous ceux qui vont y participer et le conclure par leur vote.

Le service national qu'il s'agit de réformer profondément aujourd'hui, c'est, dans notre tradition républicaine, l'appel sous les drapeaux, la nation en armes, illustrée par la levée en masse et la loi Jourdan de 1798 énonçant : « Tout Français est soldat et se doit à la patrie ».

Mais, de fait, le service militaire obligatoire et universel que nous connaissons aujourd'hui date de 1905. Il s'agissait alors de doter la France d'une armée de masse,

capable de défendre le territoire national – et elle l'a fait. Depuis lors, le service national a été la manifestation la plus directe, la plus profonde, de la participation de la nation à sa défense. Il a permis aux appelés et aux militaires qui les encadrent d'accomplir des actions militaires et de maintenir une vigilance en temps de paix qui ont garanti pendant un siècle notre indépendance nationale. Dans les dernières décennies, ce service s'est en outre élargi à des formes civiles variées qui apportent à nombre de grands services publics de notre pays et à son rayonnement extérieur un appui humain particulièrement précieux.

Mais nous vivons depuis 1989 un bouleversement stratégique majeur qui remet en cause la justification militaire même de la conscription. Nous ne connaissons plus de menace militaire directe, nos frontières ne sont plus en danger. L'armée de conscription, avec sa masse et sa mobilité forcément limitée, c'était une organisation cohérente avec le risque premier d'une confrontation en Europe même, à proximité de notre territoire, avec une alliance alignant des forces conventionnelles importantes. La situation, heureusement beaucoup plus pacifique, qui prévaut aujourd'hui sur notre continent tourne cette page.

En revanche, au même moment où s'effectuait cette transformation profonde, le développement de conflits régionaux et de dissensions souvent violentes au sein même d'Etats à structure fragile a placé notre pays devant un nouveau défi. Face à ces crises multiformes où se trouvaient mis en jeu des intérêts et, plus encore, des principes politiques auxquels nous tenons, la France a estimé que sa responsabilité était d'agir pour la consolidation de la paix, pour la mise en échec des agressions, pour l'établissement de relations pacifiques entre des pays voisins ou des communautés que des aspirations antagonistes avaient fait basculer dans la violence.

Et elle a agi : au Liban, au Tchad, au Cambodge, au Rwanda, en Bosnie, au Congo-Brazzaville, en Albanie, pour ne citer que quelques cas marquants, nos forces se sont engagées pour contribuer à des solutions politiques et pour mettre fin à des affrontements tragiques. Ces engagements se sont faits, chaque fois que c'était possible, en coopération avec d'autres pays et sous l'égide d'organisations internationales ; ils représentent donc le contraire d'une politique interventionniste ou d'une attitude dominatrice. Nous pouvons légitimement penser que cette capacité d'agir pour la paix en assumant les risques fait aujourd'hui partie du statut international de la France.

Or l'expérience, dès 1990-1991, nous a montré que notre organisation militaire traditionnelle ne convenait pas à ces missions-là. Il a fallu à chaque fois prélever dans des unités existantes des éléments comportant certes des appelés mais à base de militaires professionnels, dont la formation et le niveau d'entraînement répondaient mieux aux exigences du terrain. De même, la complexité de nos armes, élément clé de supériorité, et aussi de protection de nos soldats, a contribué à renforcer le rôle des professionnels. La réflexion, alors, s'est engagée ; elle a été ponctuée par le Livre blanc de 1994, qui a synthétisé nos

objectifs de défense, et elle a abouti au choix de début 1996 lors duquel le Président de la République a fixé l'objectif de la professionnalisation des armées.

Le lancement de ce projet a constitué un choc, parce qu'il revenait sur près d'un siècle de conceptions de la défense et parce qu'il nous plaçait collectivement devant un choix que nous avons eu tendance – comme trop souvent en matière de défense – à poser avec réticence et à renvoyer au futur. Ce choix a déclenché dans le pays et dans la représentation nationale elle-même de multiples réactions et interrogations, mais, en profondeur, ce choix s'est imposé, car les objectifs fondamentaux que j'ai brièvement rappelés pouvaient être partagés par une grande majorité. Ce choix a été compris en profondeur par nos concitoyens, qui avaient déjà perçu par l'expérience, souvent familiale, que la conscription traditionnelle rencontrait de multiples contradictions, avec en particulier une sous-utilisation des appelés dans certains cas et des inégalités réelles devant l'obligation. C'est ce qui a fait que, lors des dernières élections législatives, au printemps dernier, qui ont donné naissance à cette assemblée, aucune formation politique n'a préconisé la maintien durable de la conscription.

Quel pouvait être alors le devenir du service national ? Le supprimer purement et simplement ? C'eût été méconnaître son apport au maintien du lien entre la nation et son armée et à la pérennité de l'esprit de défense. Instituer un service civil obligatoire ? Ce choix n'aurait pas permis d'offrir aux jeunes des postes en nombre suffisant pour garantir l'universalité du service national et le respect du principe d'égalité. Juxtaposer la professionnalisation et une conscription de durée réduite donnant à chaque jeune une formation militaire de base ? C'était, malgré les avantages de cohésion nationale d'une telle formule, s'imposer une charge d'organisation fort lourde en vue d'un recours purement éventuel à de très nombreux jeunes dont la formation de défense se périmerait rapidement.

Il nous fallait donc imaginer un nouveau dispositif, qui réponde à plusieurs défis : renouveler le lien entre l'armée et la nation, malgré la suspension de l'appel sous les drapeaux ; garantir la possibilité d'un rétablissement de l'appel sous les drapeaux si la sécurité du pays venait à l'exiger ; assurer une transition harmonieuse et sans à-coup vers l'armée professionnelle. Avant de vous présenter, mesdames, messieurs les députés, l'économie générale de ce projet, je souhaiterais tout d'abord le replacer dans un cadre plus vaste, celui de la professionnalisation de nos armées, et résumer la démarche qui a présidé à son élaboration.

Le 22 février 1996, le Président de la République a annoncé à tous les Français sa décision de professionnaliser l'ensemble de nos forces armées. Comme l'a indiqué le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale devant cette assemblée le 19 juin dernier, le Gouvernement entend mener à son terme et réussir cette réforme, en respectant son calendrier.

La professionnalisation est une réforme considérable pour les armées. La loi de programmation militaire 1997-2002 en a fixé les modalités et le rythme, et depuis une année le ministère de la défense concentre ses efforts pour en assurer le succès.

L'ensemble des armées, au terme de ce processus de professionnalisation, connaîtra une évolution de structure très importante. Comptant aujourd'hui 39 443 officiers, dont 2 666 appelés en 1996, elle en aura 34 138 – presque 15 % de moins –, tous professionnels, en 2002. Les sous-officiers, au nombre de 143 495 en 1996, avec

parmi eux 6 395 appelés, seront 124 089 – environ 15 % de moins – tous professionnels, en 2002. Les militaires du rang, qui étaient 189 287 appelés et 44 552 engagés seulement – à peine le quart – en 1996, ne seront plus que 92 527 engagés en 2002, auxquels s'ajouteront 11 899 volontaires. Les personnels civils – hors activités industrielles – passeront de 73 747 à 83 023 dans la même période. Cette réduction massive, puisque le total descend, en chiffres ronds, de plus de 490 000 personnels à 345 000, s'assortit d'une nette élévation du taux d'encadrement, puisque les officiers représenteront, en 2002, 13 % des effectifs militaires et les sous-officiers près de 45 %. C'est la logique de la professionnalisation. Ces chiffres ne comprennent pas la gendarmerie, chargée des missions de sécurité intérieure et dont l'évolution suit une logique très différente. Pour sa part, elle passera de 2 819 officiers, dont 153 appelés, à 4 055 officiers professionnels et de 78 189 sous-officiers, dont 461 appelés, à 75 337 sous-officiers professionnels. Les 11 950 gendarmes auxiliaires appelés seront relayés par 16 232 volontaires. Là aussi, toutefois, on retrouve une augmentation du taux d'encadrement.

Ces transformations de l'édifice humain s'accompagnent, chaque élu ici le sait bien, d'une vaste restructuration de l'organisation militaire sur le territoire. Vingt et un régiments de l'armée de terre, dont cinq en Allemagne, ont déjà été dissous ou inclus dans un regroupement, six bâtiments de la marine, dont le porte-avions *Clemenceau*, sont désarmés, une base aérienne et un hôpital ont été fermés. De multiples mesures de compensation et d'accompagnement ont été proposées et discutées avec les élus du terrain, dans un souci de bonne organisation et de concertation dont je veux rendre témoignage à mon prédécesseur, Charles Millon. Il reste encore de multiples mesures d'adaptation de même nature à mettre au point, et il m'incombera de mener ce travail difficile à mon tour dans un esprit de bonne gestion et de totale transparence. Je suis sûr du partenariat vigilant, mais compréhensif, des élus locaux et des parlementaires, dont je peux bien ressentir les préoccupations pour partager leur condition depuis vingt ans.

Je veux souligner, mesdames, messieurs les députés, qu'il est sans précédent, hors les périodes de fin de conflit armé, de mener une telle entreprise de réorganisation d'un grand service de l'Etat, et que les efforts demandés aux militaires et aux agents civils de la défense sont, à cet égard, exceptionnels. Ils y font face avec détermination et avec dévouement, malgré l'instabilité professionnelle et familiale que cela entraîne. Je sais que vous partagez la considération que j'exprime au nom du Gouvernement pour leur sens du devoir au service de la nation, et je sais que, ensemble, nous aurons à cœur de fixer un cadre de réforme qui donne toute son efficacité à leur action.

J'aurai l'occasion, avant la fin de cette année, lors de l'examen du projet de loi de finances, de dresser ici même un bilan plus complet de cette première année d'application de la loi de programmation militaire. Je peux vous indiquer que les recrutements d'engagés sont, dans l'ensemble, satisfaisants. Et même, le nombre de postes d'engagés inscrit dans la loi de finances pour 1997 sera réalisé à la fin de ce mois.

L'adaptation des effectifs de cadres donne également satisfaction, parce que la formule du pécule d'incitation au départ créé par la loi de décembre 1996 donne de bons résultats. Cette mesure a permis de réaliser des objectifs, qui, sinon, auraient été hors d'atteinte, à moins de recourir à un dégageant des cadres contraignant.

Le comportement des jeunes nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1979, qui restent soumis jusqu'en 2002 aux obligations actuelles du service national, est tout à fait exemplaire. Ces jeunes accomplissent leurs obligations du service national en faisant preuve d'esprit civique. L'annonce de la disparition du service national à terme dans sa forme actuelle n'a pas eu d'effet négatif sur leur comportement à l'égard de cette obligation. Les taux de dispense et d'exemption restent stables, et le taux d'insoumission a même régressé. De même, l'objection de conscience apparaît, pour l'instant, en diminution.

Grâce à cet ensemble de facteurs, la professionnalisation se déroule donc de manière ordonnée et satisfaisante.

Je souhaiterais maintenant vous rappeler brièvement la démarche qui a présidé à l'élaboration du projet de réforme du service national qui en est le corollaire.

Dès l'annonce de la professionnalisation des armées, un important débat national s'est organisé pour recueillir les attentes des Français sur l'avenir du service national. Nous avons tous pu y participer, comme citoyens ou comme élus, et tous les courants de pensée ont pu s'exprimer.

À la suite de ce débat, le précédent gouvernement avait élaboré un projet de loi réformant le service national. Comme vous le savez, l'une des principales innovations de ce projet était la création d'un rendez-vous citoyen obligatoire, d'une durée de cinq jours, et destiné à l'ensemble des jeunes Français. L'examen de ce texte devant la représentation nationale a fait apparaître qu'une phase supplémentaire d'échanges et de débat était nécessaire.

Par ailleurs, sur un sujet de cette importance, il est apparu au Gouvernement qu'il devait rouvrir le débat législatif dans la clarté devant l'Assemblée nationale renouvelée.

Dès ma prise de fonctions, j'ai décidé de poursuivre et d'approfondir ce débat. Cela m'a conduit à rencontrer, au mois de juillet, l'ensemble des groupes parlementaires des deux assemblées, afin de recueillir les avis et les propositions de chacun.

Cette démarche, dont je remercie tous les participants, était nécessaire pour rassembler toutes les familles d'esprit de notre pays autour d'un projet où puisse se reconnaître l'ensemble de notre communauté nationale. Le projet de loi portant réforme du service national, adopté en conseil des ministres le 20 août, a l'ambition de répondre à cet objectif. Je ne ferai qu'en présenter les principes, en prévoyant de justifier plus en détail les différentes dispositions dans ma réponse aux intervenants de la discussion, puis lors de l'examen des articles. Il me sera d'autant plus aisé de m'en tenir aux grandes lignes de ce projet que la commission de la défense vous a présenté, dans son rapport, une analyse d'une grande qualité, réalisée à la suite d'un travail approfondi dont je tiens à remercier le président Paul Quilès et le rapporteur Didier Boulaud.

Les dispositions de ce projet, que je vais à présent vous exposer, visent à satisfaire trois exigences majeures : renouveler le lien entre la nation et son armée ; permettre le rétablissement de l'appel sous les drapeaux si de nouveaux besoins de sécurité l'exigeaient ; organiser la transition vers l'armée professionnelle en assouplissant le régime des reports et des dispenses.

Le projet de loi prévoit la suspension de l'appel sous les drapeaux pour les jeunes nés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1979, marquant ainsi, à terme, la fin du service national dans sa forme actuelle. Il nous appartient donc, aujourd'hui, de concevoir autrement le lien entre la nation et son armée.

Il importe de définir de nouvelles modalités pour que les jeunes restent partie prenante de notre organisation de défense.

Le Gouvernement a clairement manifesté son souhait de revitaliser l'enseignement de l'instruction civique et de l'histoire pour que les adolescents soient formés dès leur scolarité aux fondements de notre pacte républicain et aux valeurs fondamentales de notre démocratie. Dans ce cadre, ils seront initiés aux principes de la défense sous la responsabilité du corps enseignant. C'est en effet l'un des rôles qui doit revenir à l'éducation nationale, chaque membre de la représentation nationale peut en convenir.

**Mme Odette Grzeżrulk.** Absolument !

**M. le ministre de la défense.** L'éducation nationale remplira ainsi pleinement sa mission de cohésion républicaine, sur laquelle toutes les familles de pensée doivent se rassembler.

**M. Jacques Baumel.** Très bien !

**M. Pierre Lellouche.** On va faire bouger le mammoth !

**M. Guy Teissier.** Il y a encore du travail.

**M. le ministre de la défense.** Il reste encore un peu de travail pour réaliser ce rassemblement, si je comprends bien !

Un appel de préparation à la défense d'une journée s'inscrira dans la continuité de cet enseignement ; il forme un tout. Les jeunes Français y seront convoqués à partir de la rentrée scolaire 1998, pour les garçons, et dès 2001, pour les jeunes filles. Au cours de cette journée, placée sous la responsabilité du ministère de la défense, les jeunes, convoqués par petits groupes, recevront une information générale sur l'organisation de la défense. Les autorités préfectorales et militaires départementales seront associées à l'organisation de ce dispositif, volontairement souple et marquée par un souci de simplicité et d'efficacité pratique.

L'appel de préparation à la défense se tiendra de manière déconcentrée dans des sites militaires, le plus souvent, ou civils au cas où il manquerait un espace adapté à la localisation des jeunes. La convocation à l'appel de préparation à la défense sera adressée aux jeunes Français entre dix-sept et dix-huit ans. Les sessions se tiendront, pour la plupart, le mercredi ou le samedi afin de ne pas perturber l'activité scolaire ou professionnelle des jeunes, toujours dans un souci de simplicité et de pragmatisme. L'information sera assurée par des officiers d'active et de réserve servant dans des unités géographiquement proches, et je n'exclus pas que des personnalités de la société civile y soient associées. Seront ainsi présentés les enjeux de la défense, son organisation, ses missions et ses moyens, ainsi que les opportunités de participer à une préparation militaire, à une forme de volontariat ou de souscrire un engagement dans la réserve. Le devoir de mémoire sera évoqué avec la participation du secrétariat d'Etat aux anciens combattants. Enfin, la journée permettra la détection de l'illettrisme.

Dans le prolongement de l'appel de préparation à la défense, les jeunes Français auront la possibilité, s'ils le désirent, de participer à des cycles de préparation militaire. Cette démarche volontaire permettra aux jeunes de recevoir une formation militaire élémentaire et de découvrir l'activité quotidienne des armées. Là encore, la mise en présence du personnel militaire d'active dans les unités et du personnel de réserve avec les jeunes participants

contribuera à l'établissement de relations de confiance entre la jeunesse et l'armée, ainsi qu'au recrutement de réservistes et de volontaires.

Cette préparation militaire, j'y insiste, sera un moyen précieux de rétablir une participation directe des jeunes citoyens à la défense et elle fournira une partie des réserves dont le rôle devient déterminant auprès de l'armée professionnelle. Ce circuit – préparation militaire-réserve – donne une réponse réaliste à la demande, largement exprimée au Parlement, d'une formation militaire de base pour les jeunes en permettant à ceux qui l'auraient choisi d'entretenir régulièrement leurs capacités par le service dans la réserve.

En outre, par une démarche librement consentie, les jeunes pourront également choisir de servir dans les armées et la gendarmerie en qualité de volontaires du service national. Ce volontariat garantira la pérennité des missions publiques assurées aujourd'hui grâce aux moyens humains du service national. Sa mise en œuvre contribuera directement à l'action globale du Gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes.

La loi de programmation prévoit la création de 27 271 emplois de volontaires d'ici à 2002, dont 16 232 dans la gendarmerie.

Ces volontaires seront une composante de l'armée professionnelle aux côtés des militaires de carrière ou engagés, des réservistes et des civils. Il restait cependant à définir le cadre juridique du volontariat, ce que fait l'article 3 du projet de loi. Ces volontaires, qui seront placés sous statut militaire, contribueront directement à la pérennité du lien entre l'armée et la jeunesse. Ils serviront pendant une période limitée sans en faire leur métier. Ils constitueront l'un des viviers de la réserve.

Par ailleurs, en complément de ces volontaires dont la création est inscrite dans la loi de programmation militaire, les unités de la sécurité civile, et notamment celles des sapeurs-pompiers qui sont des unités militaires, pourront également avoir recours au volontariat.

Le Gouvernement a clairement fait le choix d'harmoniser le volontariat militaire avec les dispositions qu'il entend mettre en œuvre en faveur de l'emploi des jeunes. Sa durée initiale sera de douze mois, mais il pourra être renouvelé jusqu'à soixante mois. La rémunération, compte tenu des avantages matériels accordés aux jeunes volontaires – alimentation, logement et transports –, leur permettra de disposer de ressources au moins égales au SMIC net.

Le service militaire adapté sera maintenu en faveur de nos jeunes concitoyens d'outre-mer. Il sera proposé sous la forme d'un volontariat de douze mois. Il conservera son identité militaire et les jeunes volontaires recevront d'abord une formation civique et morale ; mais celle-ci sera complétée par ce qui fait la spécificité du service militaire adapté, à savoir une formation professionnelle adaptée à laquelle les élus d'outre-mer sont très attachés, qui sera dispensée à ces jeunes volontaires pendant leur service afin de favoriser leur insertion professionnelle ultérieure.

Le projet crée en outre la possibilité d'effectuer un volontariat civil, notamment dans les domaines de la coopération internationale. Le Gouvernement a souhaité énoncer le principe de ce futur volontariat dès le projet actuel, de manière à bien montrer qu'il n'y aurait pas de discontinuité malgré la fin progressive de l'utilisation des jeunes appelés pour la coopération. L'action bénéfique pour le rayonnement de la France, qui est accomplie aujourd'hui par les coopérants du service national, sera

donc poursuivie. Le principe de l'existence de ces volontariats étant posé, leur organisation et leurs statuts seront précisés dans une loi ultérieure. Il n'y a en effet pas d'urgence, parce que les besoins de ces formes civiles du service national seront couverts pendant quelques années grâce au recours à des jeunes en report d'incorporation.

Initiation aux principes de défense dès l'école, appel de préparation à la défense, préparations militaires et volontariat, telles sont donc les étapes de ce « parcours citoyen » destiné à renouveler le lien entre la nation et la jeunesse. Mais ce n'est pas là le seul objectif du projet de loi. Il est en effet de notre devoir de préserver la sécurité de notre pays quelles que soient les évolutions futures du contexte géostratégique. Nous maintenons donc la possibilité de recourir à un recrutement plus massif pour le cas où de nouveaux besoins de sécurité l'exigeraient. Tel est le but de l'obligation de recensement, assortie de sanctions modérées, ainsi d'ailleurs que de l'appel de préparation à la défense.

Le recensement interviendra dès l'âge de seize ans, au lieu de dix-sept actuellement. Il sera étendu aux jeunes filles à partir de l'an 2000 – à moins que nous choisissions une date plus proche lors de la discussion des articles – et acquerra ainsi un caractère véritablement universel. Il constituera la deuxième étape des obligations civiles, après l'instruction civique et avant l'appel de préparation à la défense. Les données relatives à chaque jeune seront actualisées et suivies par la direction du service national jusqu'à ce que ce jeune atteigne l'âge de vingt-cinq ans. La convocation à l'appel de préparation à la défense permettra de les valider. Ainsi sera efficacement préservée une capacité de remontée en puissance rapide des effectifs si le législateur décidait de rétablir l'appel.

L'obligation de recensement et celle de participer à l'appel de préparation à la défense seront assorties de sanctions administratives modérées. Le certificat de satisfaction à ces obligations sera exigé pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, les jeunes ayant la possibilité de régulariser à tout moment leur situation.

Renouvellement du lien armée-nation, préservation de notre sécurité quelle que soit l'évolution du contexte géostratégique, tels sont donc les deux premiers objectifs de cette réforme. Le projet de loi organise enfin la transition vers l'armée professionnelle en simplifiant le système des reports d'incorporation et en assouplissant le régime des dispenses.

Pour cet aspect du projet, les dispositions largement débattues lors de l'examen du projet du gouvernement précédent ont été reprises. Je tiens toutefois à insister sur un point fondamental : la cohérence que nous devons rechercher pour assurer la crédibilité et le bon déroulement de l'appel sous les drapeaux des jeunes nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1979. En effet, comme je vous l'ai indiqué, ces jeunes continueront à effectuer leur service, comme les garçons de leur âge qui n'ont pas bénéficié de reports d'incorporation.

Outre que cela répond à un souci de justice que nous partageons tous, c'est un élément nécessaire de la stabilité de nos armées pendant la période de transition complexe dont je vous ai dressé le tableau tout à l'heure. Nous savons que cet élément de notre discussion impose de concilier des préoccupations en partie contradictoires. La matière est rendue plus délicate encore par le changement que crée, dans l'esprit de tous, la fin annoncée du service national. Nous allons donc débattre avec beaucoup d'attention de cette question des reports en recherchant des aménagements favorables à la bonne insertion profes-

sionnelle des jeunes, tout en assurant une crédibilité sans faille, qui recueille l'adhésion de tous, à notre outil de défense et en retenant des solutions dont nous puissions justifier l'équité vis-à-vis de tous les intéressés, ce qui, reconnaissons-le, n'a pas toujours été la caractéristique la plus assurée de l'application de la conscription ces dernières années. J'ai confiance dans le sens de l'intérêt général qui inspire tous les participants à notre débat pour que nous trouvions un point d'équilibre satisfaisant.

Enfin, par l'article 7 du projet, le Gouvernement demande au Parlement une habilitation pour modifier par voie d'ordonnance comme, l'y autorise l'article 38 de la Constitution, le code de justice militaire afin d'y introduire les dispositions du nouveau code de procédure pénale résultant de la loi du 4 janvier 1993. L'article 229 de cette loi avait prévu qu'une loi ultérieure, devant initialement intervenir avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995, introduirait ces dispositions dans le code de justice militaire. Cette date a été reportée à deux reprises, car nous savons tous qu'il est difficile de faire tenir tous les souhaits du législateur dans le calendrier législatif. Il me semble aujourd'hui indispensable de régler cette question. Il s'agit non pas d'autoriser le Gouvernement à édicter des dispositions nouvelles dans un domaine sensible pour les libertés publiques, mais de transposer par ordonnance les dispositions d'un texte connu et favorable aux droits de la défense.

Pour illustrer mon propos, je citerai quelques-unes des dispositions en cause : instauration d'un droit d'appel des jugements rendus en matière contraventionnelle et délictuelle, qui n'existait pas avant ; conditions plus souples de la garde à vue avec notamment une information du prévenu de son droit de faire prévenir sans délai un membre de la famille, d'être examiné par un médecin et de s'entretenir avec un avocat dès la vingtième heure. Il s'agit donc bien d'une progression de l'Etat de droit et chacun peut admettre que les militaires ne peuvent plus rester la seule catégorie de Français à ne pas bénéficier d'une protection juridique aujourd'hui unanimement saluée. Telles sont donc les principales dispositions du projet de loi portant réforme du service national.

Mesdames, messieurs les députés, la réforme du service national s'inscrit dans un dispositif législatif plus vaste et déjà fondé. En effet, le processus de professionnalisation de nos armées a connu une première traduction législative avec la loi de programmation militaire 1997-2002, puis avec la loi d'accompagnement de la professionnalisation promulguée à la fin de l'année dernière. Il se poursuit avec le présent projet de loi. Deux autres projets de loi sont appelés à compléter cet édifice législatif dans les prochains mois.

En premier lieu, la réforme qui vous est soumise aujourd'hui pose le principe de la création de volontariats civils dans les domaines de la prévention et de la solidarité, de l'aide technique ainsi que de la coopération militaire internationale et de l'aide humanitaire. La réalisation concrète de ces volontariats fera l'objet d'un projet de loi que le Gouvernement présentera au Parlement dans les prochains mois. Car, contrairement au volontariat militaire, pour lequel le cadre juridique est trouvé – c'est celui du statut général des militaires –, il est apparu nécessaire, avant de légiférer sur les volontariats civils, de connaître le champ d'application précis des dispositions relatives à l'emploi des jeunes qui ont fait l'objet du projet de loi dont vous venez de débattre.

En second lieu, un projet de loi relatif aux réserves vous sera présenté au premier semestre 1998. Les réservistes qui seront partie intégrante de l'armée professionnalisée doivent en effet bénéficier d'un cadre légal connu et stable.

La réforme majeure dont nous débattons nous place devant une responsabilité exigeante, celle de créer sur de nouvelles bases les relations confiantes et durables qui doivent unir notre armée à la nation tout entière. Nous fixons certaines modalités pour assurer ce lien avec la jeunesse, mais, ne nous méprenons pas, une défense entièrement professionnalisée, c'est un grand changement pour la société française tout entière, et nous n'en voyons pas nécessairement toutes les implications aujourd'hui.

Beaucoup de nos concitoyens, et parmi eux beaucoup de ceux qui ont choisi le métier des armes, redoutent qu'un certain isolement, une certaine distance ne s'installent entre une communauté militaire qui se replierait sur elle-même, privée du contact toujours renouvelé qu'apportent les jeunes appelés, et une société française satisfaite d'avoir délégué à d'autres le fardeau de sa sécurité. Cette dérive vers l'ignorance mutuelle n'est pas certaine, elle n'est même pas probable quand nous songeons à toutes les fibres humaines qui relient aujourd'hui notre peuple profondément attaché à son armée, dont il soutient moralement le courage et le professionnalisme, et notre défense, dont les professionnels donnent aujourd'hui tant de signes de civisme et d'attachement aux valeurs républicaines. Mais n'oublions pas que ce sont là des bases de départ, au début d'une évolution qui sera longue et guettée par la facilité.

C'est donc un contrat moral qui doit se nouer entre nous à partir de cette réforme pour soutenir et diversifier à l'avenir l'ensemble des actions, renforçant l'esprit de défense, rapprochant les militaires de la société civile et assurant la pérennité d'une inspiration démocratique permanente de notre corps de défense. Je suis sûr que vous, membres de la représentation nationale, serez porteurs d'idées et d'exigences nouvelles pour développer cette symbiose. C'est donc un échange que nous poursuivrons année après année. Vous pouvez compter sur moi, responsable de la gestion de notre outil militaire, pour rester en éveil devant tous les risques à conjurer et tous les progrès à accomplir. Et pendant tout ce processus de réorganisation, nous sommes tenus à un devoir de continuité et de responsabilité pour garantir la bonne marche des armées, elles-mêmes instrument décisif de notre présence dans le monde. Chacun ici, pendant notre débat, aura à cœur de préserver l'efficacité et la motivation de ceux qui concourent à défendre notre sol, à agir pour nos intérêts et à servir nos ambitions de progrès et de paix dans le monde.

Les sacrifices qu'ont consentis nos soldats, appelés ou professionnels, dans les missions que notre démocratie leur a confiées, l'importance que nous attachons tous à la sécurité de notre pays et à sa capacité d'agir à l'extérieur, constituent un cadre moral qui nous oblige, Gouvernement et Parlement, à la recherche exigeante de l'intérêt général et au dépassement des désaccords secondaires. En me mettant à votre écoute, en vous disant la détermination du Gouvernement à réussir cette réforme au service de notre nation sans esprit partisan, j'espère contribuer, mesdames, messieurs les députés, à faire de cette loi nouvelle sur le service national une synthèse de nos ambitions de défense et de nos aspirations de cohésion civique. Je suis sûr de votre volonté de mener ce débat avec la hauteur de vues qu'il mérite et je vous sou mets en toute confiance le projet de loi que le conseil des ministres m'a

chargé de défendre devant vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous signale la présence dans les tribunes d'une délégation de nos collègues parlementaires belges. (*Mmes, MM. les députés se lèvent et applaudissent. – M. le ministre de la défense se lève.*)

La parole est à M. le rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Didier Boulaud, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le système de défense de la France est entré depuis plusieurs années dans une phase de profondes transformations. Celles-ci trouvent leur source dans les travaux et l'analyse du Livre blanc sur la défense de 1994. Elles se prolongent dans les orientations fixées par le Président de la République, M. Jacques Chirac, en 1996.

Plusieurs textes à caractère législatif et financier ont déjà traduit ces orientations. La loi de programmation militaire pour la période 1997-2002 définit un équilibre des moyens financiers et une cohérence du système de défense. La mise en place de forces professionnalisées s'appuie sur les prévisions de la programmation militaire comme sur la loi du 19 décembre 1996 relative aux mesures d'accompagnement de la professionnalisation.

La réforme du service national est une nouvelle étape dans l'évolution de la défense. Elle est contenue en germe dans des textes précédents puisque la loi de programmation militaire fixe les effectifs des armées par catégorie, ce qui sous-entend la suppression du service obligatoire sous sa forme actuelle.

La disparition du service obligatoire actif a donné lieu à de multiples réflexions. Le débat national organisé par le précédent Gouvernement a marqué autant l'attachement des Français au principe républicain de la circonscription que la compréhension d'une inévitable évolution du service national.

Les auditions et les travaux organisés au Parlement ont tracé les voies possibles pour une réforme et ont guidé la présentation d'un premier projet à l'automne 1996. C'est donc au cœur d'une démarche globale que se situe le texte aujourd'hui en discussion.

Je ne reviens pas sur les justifications de ces principes. Je rappelle seulement, d'une part, que le service national n'est plus en phase avec l'évolution des besoins militaires, tels qu'ils apparaissent dans la nouvelle organisation de la défense, et, d'autre part, que les formes civiles ne peuvent justifier, elles seules, le maintien d'une obligation.

**M. Guy Teissier.** C'est bien !

**M. Didier Boulaud, rapporteur.** Certains se sont interrogés sur la présentation au Parlement d'un nouveau texte. Les dernières élections législatives qui ont conduit à un changement de majorité...

**M. Pierre Lellouche.** Hélas !

**M. Didier Boulaud, rapporteur.** ... ont interrompu le processus législatif.

Il a paru plus judicieux au Gouvernement de présenter un nouveau texte plutôt que de reprendre la navette interrompue. Cette méthode permet à la fois de prendre en compte les principes qui ont suivi une longue maturation, de ne pas retenir les dispositions inadaptées ou insuffisamment préparées...

**M. Pierre Lellouche.** C'est vous qui le dites !

**M. Didier Boulaud, rapporteur.** ... et de situer le nouveau projet dans un plan d'ensemble en faveur des jeunes.

Le projet qui est présenté donne globalement satisfaction parce qu'il tire profit de l'ensemble des réflexions qui ont été menées depuis deux ans et qu'il répond aux attentes du Parlement.

L'un des premiers mérites du texte est de reprendre les dispositions déjà débattues qui ont fait l'objet d'un accord entre les deux assemblées, et d'abandonner les solutions difficiles à mettre en œuvre.

Il répond ainsi aux préoccupations des parlementaires pour plusieurs raisons : il consacre le principe du service national universel et l'ouvre aux jeunes filles à partir de l'an 2000. L'obligation recouvre le recensement, l'appel de préparation à la défense et l'appel sous les drapeaux ; il maintient un recensement, premier garant, en cas de besoin, d'une remontée en puissance vers une armée mixte et élément essentiel de la connaissance de la jeunesse ; il affirme la suspension – et non l'abrogation – de l'appel sous les drapeaux, aucune décision n'ayant un caractère irréversible ; il maintient un lien minimal entre les jeunes et les armées par l'information sur la défense qui sera dispensée, par la préparation militaire et par les possibilités d'effectuer un volontariat de défense et d'entrer dans la réserve ; il prévoit des dispositions transitoires réalistes.

Le second mérite du texte est de ne pas reprendre à son compte des dispositions qui auraient été difficiles à mettre en œuvre ou n'auraient pas répondu aux besoins des armées. C'est le cas d'un service obligatoire civique ou du maintien d'un service militaire de courte durée. Mais c'est encore plus vrai du projet de rendez-vous citoyen.

L'idée du rendez-vous citoyen pouvait paraître séduisante pour maintenir un lien entre la nation, les armées et la jeunesse. Rappelons qu'il ne s'agissait pas d'un service militaire en réduction ni d'une version élargie des « trois jours », mais d'une période nouvelle, point d'orgue de l'instruction civique.

L'ambition des objectifs était cependant excessive : les administrations civiles se sont engagées à reculer, pour ne pas dire plus, ce qui a jeté des doutes sur la crédibilité de leur participation ; les choix des dates des sessions manquaient de souplesse ; l'organisation des sessions dépendait du contenu et de la définition des modules que l'on avait du mal à cerner et dont le foisonnement pourtant bien intentionné perdait en cohérence ; les sanctions prévues étaient excessives.

Le troisième mérite du projet de loi doit être mis en relation avec les dispositifs relatifs à l'emploi : il institue une initiation des jeunes aux principes de la défense. Celle-ci doit débiter dès le secondaire à une époque où pratiquement toute la classe d'âge est scolarisée. Elle évitera que disparaisse tout lien armée-nation et que l'éducation nationale reste la seule institution pour renforcer la cohésion nationale. Cette information suppose une parfaite concertation avec l'éducation nationale et une participation effective du corps enseignant.

**M. Pierre Lellouche.** En effet !

**M. Didier Boulaud, rapporteur.** Si les plus récents débats de la commission armées-jeunesse ont montré que les représentants des enseignants étaient acquis à l'idée de poursuivre le rôle des programmes de formation civique, certaines réticences restent à craindre. La nécessité de

convaincre les enseignants de la nouvelle mission qui leur sera confiée est au cœur de la réussite même du projet. Il existe une occasion unique de rapprocher à nouveau l'institution éducative et l'institution militaire.

Par ailleurs, le projet permet de prolonger les missions d'intérêt général des appelés et reste en cohérence avec les dispositifs d'insertion professionnelle.

En effet, plusieurs mécanismes concourent à assumer la cohérence avec les dispositions en faveur des jeunes : la préparation militaire, sur une base volontaire ; les nouvelles activités au service de la nation dans un cadre contractuel rénové ; le volontariat de défense, qui constituera une expérience temporaire d'ordre professionnel ; le maintien du service militaire adapté dans les départements et territoires d'outre-mer.

Le remplacement des appelés dans les activités d'intérêt général est une triple nécessité : financière, économique et sociologique. Il devra faire l'objet d'une attention particulière, car leur contribution est essentielle, voire irremplaçable dans certains cas.

Le précédent projet sur la réforme du service national avait envisagé un système de volontariat commun aux activités civiles et militaires.

Le Gouvernement a préféré intégrer les activités de service qui se substitueront au service national dans une approche globale de l'emploi des jeunes. C'est pourquoi le projet de loi sur l'emploi des jeunes fixe le cadre contractuel de ces nouvelles activités. Le volontariat de défense sera, en revanche, intégré dans un cadre militaire qui préexiste.

Venons-en à l'architecture du texte.

Le projet est organisé autour de trois parties.

La première, qui institue un nouveau livre dans le code du service national, détermine les principes généraux et le champ d'application de la réforme. Elle maintient le recensement et décrit les règles juridiques de base de la journée d'appel de préparation à la défense. Elle organise la nouvelle architecture du code du travail et prévoit des mesures particulières pour la période transitoire. Enfin, elle crée le volontariat de défense.

La deuxième partie vise à aménager le code actuel du service national pour faciliter la gestion des reports d'incorporation ou aménager les dispenses au cours de la période transitoire.

La troisième partie regroupe des dispositions diverses qui modifient le code du travail – article 5 –, complètent la loi portant statut général des militaires – article 6 – ou autorisent le Gouvernement à modifier par ordonnance le code de justice militaire – article 7. Enfin, il est prévu qu'une loi ultérieure définira les conditions d'exécution des volontariats civils – article 8.

Ce projet trouvera plusieurs prolongements : il sera suivi d'un texte spécifique aux réserves, dont l'urgence est moins affirmée, mais qui devrait être soumis au Parlement dans le courant de l'année 1998, et de la loi relative aux volontariats civils qui ont été disjointes, dans l'attente des travaux interministériels.

Par ailleurs, il reviendra aux décrets de compléter ou de préciser les dispositions, voire de modifier les textes réglementaires en vigueur.

Enfin, les conventions ou les arrangements internationaux, relatifs à l'exécution des obligations militaires en cas de pluralité de nationalités, devront être revus. Le projet de loi ne mentionne pas l'existence de ces conven-

tions bilatérales et n'envisage pas leur révision, car le Gouvernement a estimé qu'il n'appartenait pas à notre pays de provoquer une renégociation des accords.

Sans vouloir entrer dès maintenant dans la présentation des amendements adoptés par la commission de la défense, je crois utile d'indiquer dès à présent qu'ils répondent à plusieurs préoccupations : l'amélioration rédactionnelle du texte ; la meilleure prise en compte des volontariats militaires, ce qui conduit à les insérer dans le code du service national et à modifier la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires ; la clarification des dates d'application de la réforme pour les garçons comme pour les filles ; la prise en compte de la réforme par l'éducation nationale ; le rappel du rôle que jouent les armées dans la détection de lacunes génératrices d'exclusion sociale ; la précision du statut des jeunes lors de l'appel de préparation à la défense et des relations entre l'Etat et les établissements d'accueil de cette journée.

Enfin, l'un des soucis de la commission s'est concentré sur la phase de transition et sur l'application du code actuel du service national aux jeunes hommes qui y restent soumis.

L'un des amendements adoptés par la commission nécessitera un débat approfondi. Il vise à accorder un report d'incorporation aux jeunes gens titulaires d'un contrat de travail. L'enjeu mérite que l'opinion de chacun soit précisée. Nous y reviendrons lors de la discussion de cet amendement.

En conclusion, la commission de la défense, dans sa majorité, a approuvé le projet de loi réformant le service national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, le débat sur la fin du service national tel qu'il existait jusqu'ici touche bientôt à sa fin. Ce débat a été entamé en grande partie par l'annonce de la professionnalisation des armées faite par le Président de la République, le 22 février 1996. Il s'est poursuivi notamment grâce aux missions d'information sur le service national qui ont été créées tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, et qui ont travaillé au printemps 1996.

Un premier projet de loi nous fut présenté en janvier de cette année par le précédent gouvernement. Il a donné lieu à deux lectures dans notre assemblée.

C'est un nouveau projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui par le nouveau gouvernement, et défendu par son ministre de la défense, M. Alain Richard.

Au cours de tous ces débats, depuis dix-huit mois, de nombreux points de vue ont été émis, parfois divergents, parfois convergents, parfois évolutifs, ce qui est bien la preuve que le débat a été utile.

La mission commune sur le service national avait permis de défricher largement le terrain. Une opinion majoritaire s'était dégagée en faveur du maintien d'une sorte d'initiation à la défense de notre pays, qui supposait à la fois que celle-ci se fasse au sein des armées et durant une période suffisamment longue, quelques semaines, pour être efficace.

A l'étude, cette formule s'est révélée malheureusement contraignante, coûteuse et, a-t-on dit, incompatible avec l'organisation de nos armées, compte tenu du format qui avait été choisi.

C'est de cette impossibilité qu'est né le « rendez-vous citoyen », formule hybride qui essayait de reprendre la philosophie du service d'initiation à la défense mais qui manquait cruellement de moyens pour correspondre réellement à l'objectif initial que j'ai rappelé. « Trop ou trop peu » : c'est la formule que j'avais employée à l'époque pour qualifier ce rendez-vous citoyen qui, ne l'oublions pas, résultait d'un compromis – à mon avis assez hâtif – réalisé à l'issue des conclusions de la mission commune sur le service national.

Le rendez-vous citoyen, que certains proposent, semble-t-il, de reprendre aujourd'hui, ne pouvait permettre une véritable initiation à la défense des citoyens, notamment parce qu'il n'était pas organisé au sein des armées. En revanche, les militaires, qui constituaient l'essentiel de l'encadrement du rendez-vous citoyen, se voyaient confier des tâches qui avaient peu à voir, il faut bien le dire, avec la défense.

Je ne suis pas sûr, par ailleurs, que l'on puisse insuffler un esprit de citoyenneté à des jeunes tout simplement en les réunissant pendant cinq jours. Il y avait donc plusieurs incohérences dans ce projet de loi.

**M. René Galy-Dejean.** En une journée, on peut ?

**M. Paul Quilès, président de la commission.** Nous en parlerons dans un instant. Ne soyez pas impatient !

Donc, il y avait plusieurs incohérences dans ce projet de loi. Elles provenaient tout à la fois des conditions dans lesquelles avait été élaborée la réforme, c'est-à-dire le compromis dont je viens de parler, et de la difficulté à se dégager du modèle de service national qui a fonctionné pendant un siècle et qui se traduit par la possibilité de réunir tous les jeunes dans un lieu donné pour un temps donné, sous statut militaire.

Le projet de loi qui nous est présenté a ceci de positif qu'il prend acte de l'évolution de la réflexion de chacun, et qu'il présente un dispositif qui correspond, je crois, à une opinion majoritaire sur ce sujet. Nous devons nous féliciter que le ministre de la défense ait su dégager cette position médiane entre les vœux des uns et des autres, grâce au climat de concertation dans lequel il a élaboré la réforme.

Une des principales différences par rapport au texte précédent est que la période de regroupement des jeunes est réduite de cinq jours à un jour, l'appel de préparation à la défense, avec une vocation quasi exclusivement militaire.

Pour ma part, je considère cependant que l'évolution la plus marquante concerne l'inscription dans la loi du principe selon lequel les questions relatives à la défense ne relèvent pas uniquement de la responsabilité de l'institution militaire mais aussi de l'éducation nationale.

Cela est très important : on affirme enfin clairement que l'esprit de défense ne s'acquiert pas par le simple apprentissage de l'utilisation des armes, mais qu'il relève d'une prise de conscience, que la défense des valeurs de notre démocratie, de notre liberté, de notre unité peut, en certaines circonstances, nécessiter l'emploi des armes.

**M. Pierre Lellouche.** C'était dans le projet précédent !

**M. Paul Quilès, président de la commission.** Il est certain que, pour faire passer ce message, l'éducation nationale, et certainement d'autres institutions ont un rôle irremplaçable, qu'il fallait affirmer dans la loi.

**M. Pierre Lellouche.** C'était déjà prévu !

**M. Paul Quilès, président de la commission.** Pour que le lien armée-nation – dont nous parlons tous abondamment – puisse véritablement exister, il est nécessaire que l'institution militaire soit pleinement intégrée dans notre société. Il serait bon pour cela que l'éducation nationale surmonte quelques réticences dont nous a fait part le ministre, M. Allègre, lorsqu'il a été entendu par notre commission.

Il me semble qu'avec la nouvelle organisation de notre défense et avec la reconnaissance du rôle, dans la loi, de l'éducation nationale dans la prise de conscience des jeunes à l'égard des problèmes de défense, certaines préventions devraient être levées. Après tout, on voit bien des civils aller enseigner à Saint-Cyr Coëtquidan ; pourquoi la présence, quelques heures par an, de militaires dans les collèges et les lycées ne serait-elle pas envisageable ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. René Galy-Dejean.** On attend de voir !

**M. Paul Quilès, président de la commission.** Dans ce projet de loi, disparaissent également les volontariats prévus dans le texte précédent. Le système était effectivement bancal. Comme on voulait éviter que cela ressemble trop à des « petits boulots », on interdisait aux volontaires d'occuper des emplois permanents.

Désormais, la rémunération des volontaires militaires est prévue, ainsi que la tâche qu'ils accompliront, ce qui clarifie les choses pour les appelés comme pour les jeunes. Les effets positifs de ce dispositif se feront sentir, notamment, dans la gendarmerie.

Enfin, il me faut évoquer les problèmes que va poser la période de transition. Pendant cette période, dont la durée devrait être de cinq ans, la situation des jeunes susceptibles d'obtenir un contrat de travail est délicate. Si on applique la législation actuelle, ils devront, dans de très nombreux cas, renoncer à leur emploi.

Cela n'est évidemment pas satisfaisant. L'armée de demain, ce sera l'armée professionnelle et non l'armée au format quelque peu hybride de la période de transition. Notre objectif, ne l'oublions pas, doit être de réussir le modèle d'armée qui sera mis en œuvre à partir de 2002.

Mais notre préoccupation doit être également de répondre à l'aspiration des jeunes à s'insérer dans notre société. Cette aspiration risque naturellement d'être déçue si on les prive d'un emploi qui leur est offert. Il s'agit donc d'un vrai problème, auquel l'amendement que j'ai déposé, et qui a été adopté par la commission, vise à trouver une solution.

Cet amendement a permis qu'un véritable débat se déroule au sein de la commission. Les députés ont fait de multiples propositions, exprimé divers points de vue.

Si l'on veut bien dépasser les commentaires excessifs faits ici ou là, on s'aperçoit que le sujet est sérieux puisqu'il concerne tout à la fois l'insertion professionnelle des jeunes – thème tellement sérieux qu'il a donné lieu à la loi votée hier par notre assemblée – et la professionnalisation des armées. Les exemples pris à l'étranger montrent que cet exercice est difficile et doit être minutieusement planifié.

Les discussions avec le ministre de la défense ont permis, me semble-t-il, d'arriver à une bonne compréhension mutuelle, à travers une formule qui devrait répondre au double objectif que nous nous sommes fixé : répondre

aux attentes des jeunes qui disposent d'un emploi et permettre à la phase de transition vers la professionnalisation de se dérouler dans de bonnes conditions, sans que l'efficacité de nos armées soit amoindrie ou que la professionnalisation soit remise en cause.

**M. Jacques Fleury.** Très bien !

**M. Paul Quilès, président de la commission.** Je suis heureux que la concertation fructueuse que nous avons engagée avec le ministre de la défense ait permis, à cette occasion, mais également durant toute la phase de préparation du projet de loi, d'aboutir à des solutions qui devraient, si chacun d'entre nous prend bien la mesure de la réforme que nous allons voter, rassembler les Français autour d'une nouvelle conception de l'esprit de défense et du nécessaire lien entre l'armée et la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### Question préalable

**M. le président.** J'ai reçu de M. Philippe Séguin et des membres du groupe du Rassemblement pour la République une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement. La parole est à M. René Galy-Dejean.

**M. René Galy-Dejean.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le texte qui vient en discussion devant notre assemblée restera dans l'histoire parlementaire comme la triste et banale conclusion d'une entreprise qui, pourtant, méritait un meilleur sort. Je veux parler de la réforme de notre système de défense, et plus particulièrement de ce qui relève de la participation des citoyens à la défense de leur patrie.

Cette réforme, ainsi que la professionnalisation de nos forces et la suspension du service national qui en découlaient, touchait au but lorsque la récente dissolution est intervenue. On pouvait s'interroger sur le sort que lui réserverait la nouvelle majorité de notre assemblée, compte tenu de l'opposition totale et résolue que ses représentants avait manifestée, sous la précédente législature, à l'encontre de tous les aspects de l'œuvre entreprise par Jacques Chirac, Président de la République.

**M. Pierre Lellouche.** Opposition bien oubliée aujourd'hui !

**M. René Galy-Dejean.** Pour apprécier la réponse que le présent projet de loi nous apporte, il nous faut donc, tout d'abord, rappeler dans quelle démarche d'ensemble bien particulière ce texte vient s'insérer. Cela nous permettra de porter ensuite un jugement sur son opportunité, en d'autres termes, d'essayer de répondre à la question : pourquoi ce texte ? Enfin, il conviendra d'en analyser le contenu, ce qui ne manquera pas de mettre en évidence son caractère improvisé, et surtout le fait qu'il constitue un texte de circonstance, une sorte d'annexe à un autre projet de loi qui vient d'être discuté dans cet hémicycle, je veux parler du projet de loi Aubry...

**M. Pierre Lellouche.** Très bien !

**M. René Galy-Dejean.** ... dont je définirai ainsi l'objet : « comment faire diminuer les statistiques du chômage des jeunes en faisant payer leur salaire par les augmentations d'impôts de leurs parents. » (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Lorsque le Président de la République a annoncé, le 22 février 1996, sa décision de professionnaliser nos forces armées, l'ensemble de l'opinion a compris qu'il s'agissait là d'une œuvre majeure du septennat commençant. A la vérité, on peut parler d'une entreprise historique, et les Français ne s'y sont pas trompés si l'on en juge par ce qu'a été leur participation à cette démarche et par l'adhésion massive qu'en définitive ils y ont apportée.

**M. Alain Clary.** Le 1<sup>er</sup> juin dernier ?...

**M. René Galy-Dejean.** En effet, sans tomber dans le travers quelque peu emphatique et pourtant erroné qui caractérisait le discours des détracteurs du projet, lesquels défendaient la conscription en évoquant les grands révolutionnaires ou encore Valmy, on peut dire ceci : l'œuvre de rénovation de notre système de défense affiche clairement l'ambition de faire sortir la France du XX<sup>e</sup> siècle des tranchées de Verdun, des batailles de la Marne ou du maintien de l'ordre en Algérie, pour la faire entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle, militairement adaptée, efficacement équipée, diplomatiquement indépendante.

Pour accompagner cette démarche présidentielle, notre assemblée, je veux dire son ancienne majorité...

**M. Alain Clary.** Nostalgie, quand tu nous tiens !

**M. René Galy-Dejean.** ... sous la conduite du président Philippe Séguin, avait élaboré un corpus législatif digne du sujet traité. Plus même, elle avait pris des initiatives sans précédent, qui avaient placé l'Assemblée nationale au cœur du débat national organisé dans le pays tout entier.

Le dispositif législatif d'accompagnement de la professionnalisation de nos armées répondait d'abord au souci de mettre en place les mesures de caractère juridique et financier indispensables pour rendre possible ce que nous appelions d'un bien vilain mot, le « reformatage » des armées.

**M. Alain Clary.** Vous ne l'avez pas fait : tout était virtuel !

**M. René Galy-Dejean.** Bien sûr que si, puisque nous avons voté la loi d'accompagnement de la professionnalisation.

Car une bonne chose était de professionnaliser, mais autre chose était de faire en sorte que tous les officiers et sous-officiers qui ne trouveraient plus place dans la nouvelle armée soient traités avec toutes les marques de reconnaissance et de dignité qui leur étaient dues pour les services qu'ils avaient rendus à la patrie.

Ce fut ensuite la loi de programmation militaire pour les années 1997-2002. Il s'agissait d'abord, évidemment, de ramener les crédits d'équipement de nos forces à des niveaux réalistes, c'est-à-dire compatibles avec les capacités contributives des finances publiques, tout en adaptant ces équipements au nouveau format et aux nouvelles missions des armées. Il fallait aussi assurer les crédits du titre III, ceux du fonctionnement de l'institution militaire, de telle sorte que la professionnalisation s'effectue sans heurts ni difficultés.

Pour compléter et parfaire l'ensemble de l'opération allait enfin venir devant notre assemblée le projet de loi sur les réserves que vous avez trouvé tout prêt dans les tiroirs, j'imagine, monsieur le ministre, et que vous nous présenterez prochainement, je pense.

Restait le problème grave qui n'était pas tant celui de la conscription en elle-même que celui de l'interrogation que nous devons avoir et à laquelle il était impératif d'apporter la réponse la meilleure possible : que faire en

direction de notre jeunesse pour qu'elle garde un lien, une attache, un contact marquant avec ce qui constitue le cœur de notre système de défense, à savoir les hommes et les femmes, qu'ils soient ou non sous les armes, qui mettent en œuvre le dispositifs de sécurité de la nation ?

Mais aussi et encore comment conserver autant que faire se pouvait certains aspects très positifs du service national ancien, car il avait quelques vertus récurrentes que nous allons voir s'évanouir, monsieur le ministre, avec le texte que vous nous proposez ? En effet, à côté de l'aspect malheureusement très inégalitaire qu'il avait fini par revêtir, l'ancien service national procurait au pays et à sa jeunesse, pour les garçons tout au moins, plusieurs éléments d'importance majeure, à côté du fait de servir sous les armes. Je veux parler tout d'abord de la carte sanitaire que les armées établissaient pour toutes les classes d'âge et qui, en termes de santé publique, constituait un élément de sécurité sanitaire collective très important.

**M. Michel Voisin et M. Jean Marsaudon.** Très bien !

**M. René Galy-Dejean.** Il y avait aussi cette démarche de caractère éminemment social qui consistait, au moyen de tests psychotechniques très élaborés et unanimement reconnus, à répertorier les points forts de la plupart des jeunes, à détecter l'illettrisme de beaucoup d'autres, hélas ! et à permettre ainsi l'éventuelle mise en place par l'Etat de systèmes de rattrapage et d'insertion.

Il y avait enfin le goût donné à un nombre de plus en plus important de jeunes de servir volontairement et gratuitement, par simple dévouement, qui dans les services de sécurité, qui dans l'aide aux déshérités, qui dans la présence française à l'étranger, si importante pour l'avenir de notre pays et si déficiente dans les faits.

Voilà à quoi répondait notre loi sur le service national. Voilà ce qu'avaient été la recherche, le travail et les propositions de la commission Séguin. Voilà ce que cherchait à préserver le rendez-vous citoyen que vous avez brocardé à la gauche de cette assemblée et qui, pourtant, apparaît, avec le recul, comme une démarche de grande ambition à côté du texte pusillanime que vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre.

**M. Paul Quilès, président de la commission.** Oh !

**M. René Galy-Dejean.** Certes, nous étions nous-mêmes conscients du caractère limité de nos propositions, écartelés que nous étions entre des nécessités idéales très vastes et des possibilités budgétaires bien misérables.

Certes, nous étions à même de mesurer l'effort que nous demandions à la fois aux armées – déjà bien contraintes par la professionnalisation et que nous privions de la conscription à laquelle elles étaient attachées – et à l'ensemble des administrations de l'Etat.

Mais quoi ! fallait-il désormais considérer qu'en France on ne pouvait plus faire appel à la capacité de dévouement de notre jeunesse ? Fallait-il admettre que l'on ne pouvait plus obtenir d'effort novateur de nos administrations et que seule la démarche qui consiste à « engraisser le mammoth », pour reprendre des termes qui font florès en ce moment, était concevable ?

Telle n'était pas notre conception des choses et c'est la démarche inverse que nous étions sur le point de faire aboutir lorsque survint la dissolution...

**M. Paul Quilès, président de la commission.** A qui la faute ?

**M. René Galy-Dejean.** ... puis la campagne électorale, dont les problèmes de défense – il faut le souligner – ont été totalement absents.

**M. François Léotard.** Hélas !

**M. René Galy-Dejean.** Nous voici donc devant vos œuvres, monsieur le ministre. Lorsque vous déclariez dans le journal *Le Monde*, à la fin du mois de juillet, qu'il vous paraissait « indispensable de rouvrir le débat législatif », j'ai pensé un instant, un bref instant seulement, que nous allions peut-être assister au développement d'une œuvre de grande ampleur. Après tout, l'ensemble des forces politiques qui vous soutiennent avaient manifesté tellement haut et fort leur opposition résolue à tout ce que le Président de la République, Jacques Chirac, et notre majorité de l'époque proposaient, que l'on pouvait redouter une sorte de cataclysme.

Jugeons-en. La professionnalisation : une armée expéditionnaire, disait Jean-Pierre Chevènement. Le pécule pour les militaires obligés de quitter prématurément leur poste : un scandale financier et une injustice flagrante, ajoutaient bon nombre de nos collègues élus de gauche. La suppression de la conscription : une atteinte intolérable à l'esprit de la République. Diantre ! il y avait bien là matière à réouverture d'un grand débat législatif, une sorte de lit de justice parlementaire qui ferait litière de tant d'erreurs et d'injustices.

Telle a donc été un bref instant ma crainte. Or à quoi assistons-nous depuis quelques mois ? A un revirement complet de l'opinion. Vous voici donc rallié, monsieur le ministre, à l'armée expéditionnaire de M. Chevènement.

**M. Pierre Lelouche.** Eh oui !

**M. Paul Quilès, président de la commission.** De quoi vous plaignez-vous ?

**M. René Galy-Dejean.** Personnellement, je m'en réjouis vivement. Vous nous dites même que vous allez inscrire dans le titre III du prochain budget les crédits nécessaires au bon succès de la professionnalisation. Ainsi, nos officiers et nos sous-officiers qui ont si bien servi la France, parfois au péril de leur vie, vont pouvoir dignement quitter leur poste si nous le leur demandons. Je vous en remercie bien vivement pour eux.

En fait, il me semble qu'il faut voir dans tout cela une sorte d'acte d'allégeance au Président de la République, dont je trouve qu'il vous honore grandement.

**M. Pierre Lelouche.** Bravo !

**M. René Galy-Dejean.** J'y vois aussi une venue à résipiscence et une marque de sagesse, dont j'espère qu'elles se manifesteront dans quelques autres secteurs importants pour notre défense, et en particulier ses industries : je veux parler des privatisations. En tout cas, je ne puis qu'encourager la majorité de cette assemblée à persévérer dans d'aussi bonnes dispositions.

**M. Pierre Lelouche.** Très bien !

**M. René Galy-Dejean.** Mais alors, qu'en est-il de la conscription et des dispositions centrales de la loi pendante encore à ce jour au sein de nos assemblées, c'est-à-dire des volontariats et du rendez-vous citoyen.

Au fond, compte tenu des ralliements que je viens d'évoquer, les questions que l'on peut légitimement se poser sont les suivantes : pourquoi un nouveau texte ? Quelle est l'opportunité, du point de vue de la défense, du projet de loi que vous nous présentez ?

S'agirait-il d'une forme larvée d'opposition à la réforme en cours de notre système de défense ? Pas du tout. Je crois vos ralliements et actes de contrition sincères. Au demeurant, il y a sûrement, dans toute la gauche qui

avait instauré le service à dix mois et inventé le service à six mois dans certaines 101 propositions, un tel soulagement d'avoir vu faire le travail courageux de la professionnalisation et de la suspension de la conscription par les autres, que l'on ne voit pas pourquoi vous n'accepteriez pas les marrons que l'on vous a tirés du feu.

Manquait-il une disposition au dispositif précédemment engagé ? Pas du tout. Nous verrons dans un instant que le texte aujourd'hui en discussion n'ajoute strictement rien, du point de vue de la défense s'entend, et au contraire inutile gravement les dispositions que nous avons envisagées.

Est-ce que le texte prévoyant les volontariats et le rendez-vous citoyen coûtait trop cher ? Pas du tout, et je suis prêt à prendre le pari suivant : quand on fera le bilan du coût des dispositions nouvelles que l'on nous propose, à quoi il faut ajouter le coût des volontariats militaires que les armées sont bien décidées – et pour cause, car aucun autre financement n'est annoncé – à prélever sur les crédits prévus dans la programmation au titre du rendez-vous citoyen, je suis persuadé que l'ensemble du dispositif sera plus cher que ce que nous avons prévu.

**M. le ministre de la défense.** Bien sûr !

**M. René Galy-Dejean.** Beau résultat, en vérité !

Est-ce alors que, par hasard, le texte rejeté par vous aurait été mal préparé par nous et qu'un travail plus approfondi, dont résulterait votre projet, serait apparu comme nécessaire ? Pas du tout. Qu'il me soit quand même permis d'évoquer les conditions de précipitation dans la décision, de hâte dans la réflexion et – pardonnez-moi, monsieur le ministre – de légèreté dans la rédaction elle-même, qui caractérisent votre projet de loi.

A quoi donc vient s'opposer une œuvre législative aussi improvisée ? Qu'il me soit également permis de le rappeler.

Sur la suspension du service national et l'institution des volontariats : un débat national comme notre pays en organise bien peu, avec des réunions à l'initiative de tous les maires de France, ouvertes à toutes les catégories de notre population, et dont les synthèses ont été rendues publiques à la fin du mois de mai 1996.

Sur le rendez-vous citoyen, proposition originale de la commission Séguin, il faut citer quelques chiffres. La mission d'information présidée par Philippe Séguin s'est réunie en sa présence vingt-cinq fois. Pas moins de quatre-vingt-deux personnalités de tous horizons, de toutes confessions, de diverses nationalités ont été auditionnées. La mission a siégé pendant exactement soixante-dix-sept heures et vingt minutes selon les statistiques bien tenues de notre assemblée.

Voilà le travail que votre projet de loi vient de jeter aux orties et je ne parle pas du temps passé en commission de la défense pour préparer, discuter et amender un texte gouvernemental dont la richesse et l'ambition ont été rappelées par le rapporteur actuel, Didier Boulaud, qui nous a dit en commission que précisément ce texte « était trop ambitieux ».

Mais, j'y pense, peut-être que l'opposition de l'époque, dont nombre de représentants sont ici présents, avait été tenue à l'écart de nos travaux ? Pas du tout. Je rappelle que la commission Séguin a entendu les anciens ministres de la défense Jean-Pierre Chevènement, Pierre Joxe et Paul Quilès.

Au surplus plusieurs collègues que je vois devant moi sur les bancs de la gauche de cette assemblée ont enrichi les travaux de la commission Séguin de leur présence assi-

due, de leur participation active et donc de leurs interventions, voire de leurs écrits. Leur souci majeur était le lien « armée-jeunesse », problème sur lequel je reviendrai dans l'examen du texte.

Ce serait une injustice de ne pas reconnaître la valeur de leurs contributions aux travaux de la mission parlementaire d'abord, et aux débats parlementaires ensuite. J'aurai garde de commettre une telle erreur et je vais donc, mes chers collègues, brièvement rappeler le contenu tout à fait édifiant de ces contributions, ce qui nous permettra d'ailleurs de mesurer combien le projet de loi qui nous est aujourd'hui soumis est rempli d'opportunité politique.

A tout seigneur tout honneur, qu'il me soit donc permis de commencer par citer l'actuel président de notre commission de la défense, Paul Quilès. Il proposait l'instauration d'un « service-éducation-défense » d'une durée d'un mois et demi à deux mois, de formation aux problèmes de défense pour tous les jeunes de dix-huit à vingt-sept ans, sans dispense sauf cas extrêmes. Je note en passant que le rendez-vous citoyen, quant à son contenu, s'inspirait de cette proposition, sinon qu'il prenait en compte de manière réaliste les problèmes de coût et réduisait donc la durée au minimum compatible avec le meilleur contenu.

**M. Jacques Fleury.** Ça coûtait cher et ça ne servait plus à rien !

**M. René Galy-Dejean.** Paul Quilès ajoutait : « si l'on veut maintenir le lien armée-nation c'est ainsi qu'il faut faire... » en précisant cependant que sa proposition n'engageait que lui-même et pas son parti politique.

En revanche le compte rendu des travaux de la commission Séguin comporte, page 159, une contribution écrite précisant la position des députés socialistes et qui est due, si je ne m'abuse, à notre collègue Jean-Michel Boucheron, au demeurant vice-président de ladite commission. Je le cite : « Nous regrettons qu'un rapport parlementaire de qualité – c'est celui qui organisait le rendez-vous citoyen – n'accouche que des conclusions du Gouvernement pour la création d'une armée d'aventures extérieures. »

Mieux encore, Jean Glavany, porte-parole, à l'époque, du Parti socialiste et lui-même membre de la commission Séguin, s'est beaucoup exprimé soit au sein de celle-ci soit dans l'hémicycle. Ainsi, le 29 janvier 1997, il déclarait : « Nous socialistes nous nous sommes prononcés clairement et sans réticence pour le maintien de la conscription, lien républicain entre l'armée et la Nation. » Il avait auparavant indiqué lors de la discussion de la loi présentée par Charles Millon : « Le service national que nous, socialistes, proposons... reposait sur un tronc commun de formation militaire pour tous, d'une durée suffisante mais limitée » avant d'ajouter : « Sur le fond, tout le monde le sait, en cinq jours on ne pourra rien faire de sérieux, rien qui permette de sauvegarder ce pilier du pacte républicain, rien qui ressemble à cette prudente veillesse d'un système de défense national. »

**M. Pierre Lellouche.** Où est Glavany aujourd'hui ?

**M. René Galy-Dejean.** Très honnêtement, monsieur le ministre, je doute que six mois après ces déclarations M. Glavany puisse voter votre projet de loi.

**M. Pierre Lellouche.** Eh oui !

**M. René Galy-Dejean.** Quant au Premier ministre qui nous présente avec vous ce texte, je présume qu'il aura eu un peu de mal à l'imposer à deux de ses ministres.

M. Jean-Pierre Chevènement, d'abord, qui nous disait voici peu : « Ce qui est certain, c'est que le rendez-vous citoyen ne permettra en aucune manière de maintenir le lien armée-nation... »

**M. Georges Sarre.** C'est vrai !

**M. René Galy-Dejean.** ... « et de préserver l'esprit de défense, cinq jours c'est trop court ». Mme Ségolène Royal, ensuite, qui déclarait le 30 janvier 1997 sur ces bancs, après avoir regretté les quelques jours du rendez-vous citoyen qualifiés de « bien maigres », que la position des socialistes était « parfaitement cohérente », en précisant : « Ce que nous avons demandé, c'est le maintien d'un vrai service militaire national, d'une durée minimale de deux mois ».

Voici donc, monsieur le ministre, brièvement rappelé, et encore n'ai-je pas cité Julien Dray ou le parti communiste, le fondement de la pensée de gauche qui a dû constituer votre tourment lorsque vous avez entrepris de présenter à votre majorité la prouesse de régler en cinq heures ce qui ne pouvait l'être en cinq jours et exigeait deux mois aux dires de vos amis.

Alors, dernière question concernant l'opportunité, la justification d'un tel texte : y avait-il une telle urgence à encombrer un ordre du jour de notre assemblée tellement chargé qu'il a fallu décider une session extraordinaire pour qu'il soit voté, sans quoi la procédure budgétaire le renvoyait aux calendes ?

Eh bien, curieusement, pour la première fois, après avoir répondu non à toutes les questions précédentes je dois répondre oui à celle-ci. En effet, votre ministère se heurtait à un problème juridique grave. L'appel au service national était de fait suspendu depuis le début de 1997 sans aucun fondement juridique, puisque notre loi qui devait en fait légaliser cette situation et être votée au plus tard le 30 juin, était en panne faute d'une ultime commission mixte paritaire et d'une dernière lecture devant notre assemblée.

En disant cela je mets en lumière l'erreur de démarche parlementaire que votre texte constitue, erreur qui vient comme un point d'orgue parfaire le sentiment d'inopportunité qu'il ne peut qu'inspirer.

En effet, la nouvelle assemblée élue et ses instances dirigeantes à peine installées, il suffisait de reprendre la procédure législative au point où elle se trouvait et la formalité juridique que j'évoquais ci-avant pouvait être réglée avant le 30 juin. Evidemment, vous pouvez me rétorquer que l'ensemble du texte ancien ne vous convenait pas.

Bof, je me dis que dans la mesure où vous avez, avec beaucoup de bon sens, renoncé à abroger les lois Pasqua et Debré contrairement à vos promesses électorales, vous auriez pu de même conserver l'essentiel de notre texte à propos duquel vous n'aviez rien promis à personne et le voter moyennant quelques amendements que vous aviez le moyen d'imposer même à ce stade de la procédure. *(Rires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Donc, nous allons légiférer à nouveau, mes chers collègues. Avec plusieurs députés RPR, groupe au nom duquel je soutiens une motion de procédure dite question préalable prévue par l'article 91-4 de notre règlement, nous défendrons, au cours de la discussion, de nombreux amendements visant à tenter d'améliorer le texte qui nous est soumis.

Mais auparavant, il faut établir le constat général, les faiblesses du projet de loi, et rajouter ainsi, s'il en était besoin, quelques arguments à tous ceux que je viens de développer montrant surabondamment qu'il n'y a pas lieu de délibérer.

Voici quelques jours, un journaliste qui se voulait à l'évidence laudatif envers le Premier ministre écrivait à propos de l'action de celui-ci : « Il a jusqu'à maintenant trouvé le moyen de paraître innovant, sans risquer pour autant d'être taxé d'irréaliste. Quand je lis : « Il a trouvé le moyen de paraître innovant », pour moi cela signifie qu'il y a là comme une sorte de démarche artificieuse.

Si j'évoque cela, c'est parce que je me demande si cette démarche artificieuse n'aurait pas pu marquer le présent projet de loi. En effet, mes chers collègues, nous débattons en ce moment à propos d'un texte qui, dans ses apparences tout au moins, paraît consacré à la défense de notre pays. Et d'ailleurs, il nous est présenté par le ministre de la défense lui-même.

Mais, en fait, comment ne pas voir que si l'on excepte les quelques articles consacrés à la suspension et à l'éventuelle remontée en puissance du service national, ainsi qu'au recensement, le projet de loi qui nous est soumis est pour l'essentiel un texte de caractère civil. En voici les preuves.

Quand l'on crée des emplois salariés pour les jeunes, ces emplois fussent-ils situés dans les enceintes militaires, on ne répond pas à un besoin militaire, lequel n'avait d'ailleurs jamais été exprimé de cette manière. On met en place un dispositif annexe de la loi Aubry.

**M. Pierre Lellouche.** Eh oui !

**M. René Galy-Dejean.** A la vérité, on tente de résoudre, malheureusement tout à fait mal, un problème civil, ô combien dramatique, il est vrai, qui est celui du chômage des jeunes. Et ce n'est pas parce que l'on couvre ces emplois de l'appellation « volontariats militaires » que l'on quitte pour autant le domaine civil.

Dans la démarche qui avait été la nôtre, il était bien apparu, comme une conséquence de la professionnalisation, la nécessité pour les armées de recruter des engagés volontaires au sens traditionnel, ancien et bien connu du terme. Les « volontaires militaires » dont il s'agit dans le présent texte non seulement n'ont rien à voir avec les engagés volontaires, mais encore ne vont pas manquer de créer la confusion la plus totale, dans les esprits d'abord et dans la vie courante ensuite.

**M. Pierre Lellouche.** Très juste ! Et c'est grave !

**M. René Galy-Dejean.** Et tout d'abord peut-on, quand il s'agit d'un jeune naturellement porté au dévouement, voire au sacrifice, et donc tout à fait capable d'assumer un volontariat au plein sens du terme, c'est-à-dire gratuit ou pratiquement gratuit, pour le service de la patrie, peut-on continuer à qualifier son recrutement de volontariat, alors qu'il sera payé pratiquement au SMIC, exactement comme s'il débutait comme salarié d'une entreprise privée ? Ma réponse est non !

Mais cela n'est rien à côté du sort qui sera le sien lorsqu'il aura reçu son affectation et qu'il réalisera ce que sont les tâches susceptibles de lui être confiées. Les armées ont une remarquable expérience du traitement des jeunes et cela limitera sans doute les inconvénients que je vais décrire – Dieu, merci !

S'agissant d'un engagé volontaire dont la durée de contrat est prédéterminée, il s'engage pour devenir un professionnel au sein d'une armée elle-même professionnelle.

Quant aux armées, elles savent qu'elles peuvent et qu'elles doivent investir sur cet engagé pour bénéficier ensuite de sa formation et de la compétence ainsi acquise. Dans ces conditions, l'engagé volontaire est lui-même motivé. Il sait qu'il peut lui aussi s'investir, améliorer ses connaissances et ses qualités professionnelles car, à l'issue de son temps d'engagé volontaire, il sera à même de mieux s'insérer dans notre économie.

Mais le « volontaire militaire » dont nous débattons, quel va être son sort ? D'abord, il peut renouveler son contrat annuel cinq fois, mais rien ne l'y oblige. Pour les armées, il est donc une aide aléatoire. Peut-on, dans ces conditions, investir sur son avenir ? Cela serait bien étonnant. On lui confiera donc des tâches non qualifiées. Toujours les mêmes sans espérance d'évolution ou de promotion. Il sera au service non pas de la France, mais des militaires professionnels ou des engagés volontaires.

On nous dit que son statut sera un statut militaire. Cela signifie à mes yeux que ce jeune aura toutes les contraintes de ce statut sans en avoir forcément les avantages.

**M. Pierre Lellouche.** Eh oui !

**M. René Galy-Dejean.** Alors c'est vrai il touchera un salaire mais je doute qu'il n'ait pas à souffrir de cet aspect de sous-condition de valet d'arme, non assuré de son avenir puisque aussi bien il verra inexorablement approcher le moment où, sans avoir acquis aucune compétence technique particulière, il devra revenir dans des circuits économiques normaux.

**M. Michel Terrot.** C'est vrai !

**M. René Galy-Dejean.** Certes, les armées trouveront peut-être quelques avantages momentanés à l'utilisation de cette main d'œuvre temporaire, mais on peut redouter que cette facilité ne devienne vite un inconvénient en empêchant, en quelque sorte, nos forces de résoudre par des moyens normaux – je veux dire avec des militaires, qu'ils soient professionnels ou engagés volontaires – le problème de leur fonctionnement normal.

Projet de loi de caractère civil, en voici une preuve supplémentaire. Je veux évoquer le problème de l'amendement, déposé par notre président en commission de la défense, visant à exonérer de service national,...

**M. Paul Quilès, président de la commission.** Pas à exonérer !

**M. René Galy-Dejean.** ... dans la période transitoire des prochaines années, un nombre considérable de jeunes – près de 30 %, nous dit-on, mais ce pourcentage ne manquera pas d'augmenter, soyons-en certains – titulaires d'un emploi avant d'avoir accompli leurs obligations militaires, comme avaient dû le faire avant eux, les autres jeunes de leur classe d'âge non sursitaires.

Pour le coup, cet amendement, lui, est tout à fait civil. Je me demande même s'il n'est pas quelque peu antimilitaire en ce sens qu'il est absolument certain qu'il gênera considérablement la gestion des forces armées au cours des prochaines années.

Civil, le projet de loi que nous discutons l'est encore par l'artifice qui l'a accablé en cours de route. Les rédacteurs du texte avaient, au départ, envisagé de ne prendre en compte qu'un type de volontariat, le volontariat militaire dont nous venons de parler.

Tous les autres types de volontariat que l'ancienne majorité avait soigneusement répertoriés et codifiés étaient renvoyés, j'ai failli dire aux calendes, en fait à un texte de

loi ultérieur. Mais un inconvénient juridique majeur est ensuite apparu, à savoir que ces volontariats futurs ne pouvaient trouver d'assise juridique que s'ils se référaient au code du service national.

Et voici que l'on a donc réintroduit dans le texte initial un amendement permettant de fonder juridiquement des volontariats futurs qui, pour le coup, seront totalement étrangers à nos armées.

Civil, ce texte l'est encore malgré l'habillement militaire qu'il veut donner aux choses. Je parlais tout à l'heure d'innovation, le projet de loi en comporte une de taille. Il érige en prescriptions législatives une pratique qui existe depuis des décennies et fonctionne remarquablement sans que jamais aucune loi ait eu l'idée de s'en préoccuper, je veux parler de la préparation militaire.

On nous reproche souvent, mes chers collègues, de trop légiférer et de faire entrer dans le domaine législatif ce qui, tout à fait normalement, doit relever du domaine réglementaire. Eh bien ! voici que, par le présent texte, nous introduisons dans la loi ce qui relève probablement d'un arrêté ministériel, voire d'une directive d'état-major.

A supposer même qu'il soit nécessaire que la loi organise désormais la préparation militaire, force est de constater que le texte qui nous est soumis n'en fait rien. Je défendrai d'ailleurs, sur ce point, un amendement prévoyant à tout le moins que cette préparation militaire soit désormais, compte tenu de la professionnalisation, organisée par chacune de nos trois armées en fonction de ses propres problèmes comme c'était d'ailleurs déjà un peu le cas auparavant.

A la vérité, c'est bien davantage dans le texte relatif aux réserves que l'allusion à la préparation militaire aurait dû normalement figurer si vous n'aviez pas senti, monsieur le ministre, le besoin de militariser quelque peu le texte dont je dis qu'il poursuit, pour l'essentiel, des objectifs étrangers à la défense.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir évoqué le lien armée-nation. La préservation, le maintien de ce lien reviennent comme un leitmotiv, mais cette évocation permanente vise seulement à cacher le fait que l'appel de préparation à la défense porte à ce lien un coup tel, en raison de son caractère de simple formalité administrative et de la réduction de sa durée à quelques heures, qu'il paraît nécessaire de compenser par l'invocation ce que l'on est en train de détruire par ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

D'ailleurs les représentants de la commission armées-jeunesse qui ont été entendus par la commission de la défense ne s'y sont pas longtemps trompés. Ils n'avaient déjà pas été enthousiasmés, il faut l'admettre, par le dispositif envisagé pour le rendez-vous citoyen. Au moins celui-ci durait-il cinq jours et son contenu comportait-il un certain nombre de dispositions concrètes susceptibles de maintenir, voire de conforter, ce lien armée-jeunesse. Cette fois ils ont explicitement exprimé leurs regrets de voir disparaître le rendez-vous citoyen et les doutes très forts qu'ils nourrissaient à l'égard de l'appel de préparation à la défense.

Ils sont d'autant plus fondés à nourrir ces doutes que – et c'est la deuxième innovation du texte en discussion – l'information des jeunes sur notre système de défense est renvoyée par la loi à la responsabilité de l'éducation nationale. Dès votre première venue devant notre commission pour la présentation du texte, monsieur le ministre, j'avais souligné combien cela donnait le senti-

ment que votre ministère, nous-mêmes parlementaires, si nous votions le texte, et, plus encore, ceux qui suivent les problèmes de la défense, risquons de donner l'impression que, sur ce sujet, nous avons botté en touche. Permettez-moi de vous dire qu'après l'audition de M. Allègre par la commission de la défense je n'ai pas changé d'opinion, bien au contraire !

Les réticences, pour ne pas dire plus, avec lesquelles M. Allègre a envisagé d'imposer aux enseignants – sans doute d'abord à leurs syndicats dont nous connaissons l'appétence pour la chose militaire – l'enseignement de la défense faisaient plaisir à voir ; tous mes collègues en ont été témoins !

D'ailleurs, en quoi consiste l'enseignement de la défense ?

**M. Pierre Lellouche.** Très bonne question ! Il faudrait une loi, monsieur le ministre !

**M. René Galy-Dejean.** On sait ce qu'est l'enseignement de l'histoire ; on sait ce qu'est l'instruction civique, c'est-à-dire tout ce qui donne le sentiment de la citoyenneté, de l'appartenance à une patrie commune et donc le désir de la défendre. En revanche, j'attends de voir ce que pourra donner l'enseignement de la défense qui ne sera pas, je le crains, dispensé par des militaires dans nos lycées et collèges.

En tout cas, toujours si je me réfère au caractère artificieux de cette loi, à ses fausses innovations et à leur éventuel caractère réaliste, je puis vous assurer, monsieur le ministre, que si votre recours à l'éducation nationale pouvait être qualifié d'innovation, celle-ci serait à coup sûr irréaliste.

**Mme Nicole Bricq.** C'est vous qui le dites !

**M. René Galy-Dejean.** Loi de circonstance faisant interférer avec le fonctionnement de nos forces armées plusieurs dispositions qui relèvent en fait d'objectifs purement civils, pour ne pas dire purement politiques. Loi qui n'avait pas lieu d'être puisqu'il suffisait de mener à bonne fin une procédure législative déjà en cours et pratiquement aboutie. Loi qui ouvre la possibilité d'une désorganisation complète de nos armées en compromettant gravement la montée en puissance de la professionnalisation ; je veux parler de l'amendement inégalitaire qui vise à dispenser les jeunes sursitaires des obligations qui pèsent sur eux. Loi qui, enfin, risque d'ouvrir à notre jeunesse de fausses perspectives d'avenir.

Telles sont les caractéristiques qui me font conclure, au nom du groupe du RPR, qu'il n'y a pas lieu de délibérer.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir voter majoritairement la question préalable que je viens de défendre devant vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Alain Clary, au nom du groupe communiste.

**M. Alain Clary.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce n'est pas sans surprise que nous venons d'entendre un plaidoyer en faveur d'un appel à ne pas délibérer sur le projet de loi portant réforme du service national. Pourquoi donc ne faudrait-il pas délibérer ? La seule raison qui pourrait nous conduire à en décider serait que le service national actuellement en vigueur corresponde aux attentes de la nation et aux besoins de la défense nationale. Or nul, ici, n'oserait l'affirmer. M. René Galy-Dejean a donné lui-même beaucoup d'arguments qui militent en faveur d'une réforme.

Sauf à prétendre que la mise devant le fait accompli que constitue la suspension de l'appel sous les drapeaux depuis janvier 1997 a force de loi, il faut bien convenir, ne serait-ce que pour respecter l'article 34 de la Constitution, qu'il revient à la représentation nationale de délibérer sur ce sujet.

Le gouvernement précédent en anticipant, dans les faits, la mise en œuvre de la réforme a mis le gouvernement d'aujourd'hui dans une situation embarrassante de non-respect de la loi. M. Galy-Dejean était lui-même bien embarrassé pour expliquer que, la loi n'ayant pas été définitivement adoptée par le Parlement, les décrets n'avaient pas à être pris. Ses dispositions n'étaient donc évidemment pas applicables. Tel est notamment le cas pour le rendez-vous citoyen qui n'était que virtuel.

Ne pas délibérer reviendrait à appliquer la loi en vigueur qui prévoit l'appel sous les drapeaux dans les conditions que nous connaissons. Or, le seul point sur lequel tous les parlementaires, à quelque groupe qu'ils appartiennent, sont d'accord est celui de la nécessité de réformer le service national. Or comment pourrait-il l'être si nous décidions qu'il n'y a pas lieu de délibérer ? Ce serait ubuesque ! Au contraire, c'est en délibérant le mieux possible sur ce projet de réforme, et sans doute sur d'autres, que l'Assemblée répondra au mieux à l'attente de notre jeunesse et à l'intérêt de la France pour l'organisation de sa défense.

Il revient donc aux représentants de la nation de délibérer souverainement. C'est pourquoi le groupe communiste et apparentés votera contre la question préalable de M. Séguin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy-Michel Chauveau, pour le groupe socialiste.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Je tiens d'abord à indiquer à M. Galy-Dejean que si la décision du Président de la République de professionnaliser nos armées annoncée le 22 février 1996 avait été précédée de quelques travaux, notamment parlementaires, nous n'aurions peut-être pas à délibérer aujourd'hui sur ce sujet ! (*Sourires.*)

Toute une procédure a été engagée ensuite, surtout depuis des élections que le Président de la République avait peut-être envisagées, mais tel n'était pas notre cas. M. le ministre a donc été obligé de préparer un projet de loi pour régulariser certaines pratiques et éclaircir quelques points.

La question préalable que vous avez défendue, monsieur Galy-Dejean, tend essentiellement à démontrer qu'un large accord existait dans vos rangs sur le rendez-vous citoyen de cinq jours que le projet de loi actuel remet en question. Puisque vous avez fait plusieurs citations, je me permets de procéder à quelques rappels.

Chacun sait bien que, comme le rapporteur et le président de la commission l'ont rappelé, le rendez-vous citoyen avait été la résultante des propositions les plus diverses et de certaines contraintes pour lesquelles d'ailleurs nous avons le plus grand respect. Je pense, par exemple, à l'universalité, à la formation du citoyen, au lien armée-nation. Or, comme d'autres, le RPR n'avait pas une position commune à tous ses membres sur ce sujet. Ainsi, lors de la réunion de conclusion de la mission d'information sur le service national à laquelle vous avez très largement fait allusion, monsieur Galy-Dejean, vous étiez apparemment le seul à être favorable à la durée de cinq jours. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Pas du tout !

**M. Pierre Lellouche.** Ce n'est pas vrai !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Je vais en venir à vous, monsieur Lellouche !

Ainsi Robert Poujade et Alain Marsaud étaient pour le moins dubitatifs sur la formule. Thérèse Aillaud souhaitait une durée d'au moins quinze jours et Arsène Lux voulait huit semaines.

Quant à vous, Pierre Lellouche, qui étiez à l'époque le conseiller de Jacques Chirac sur ces questions, vous n'avez cessé de combattre, tout au long de vos interventions, le principe même du rendez-vous citoyen.

**M. Pierre Lellouche.** Mais non ! Vous vous égarez.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Relisez les comptes rendus !

Lors de l'examen du rapport de la mission d'information sur le service national, vous avez même considéré qu'il fallait proposer soit un bilan de trois jours, soit un service militaire court.

**M. Pierre Lellouche.** Tout à fait !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Vous avez aussi déclaré que vous n'étiez pas convaincu par le contenu du rendez-vous citoyen et vous avez craint qu'il ne constitue une source de dépenses supplémentaires.

**M. Pierre Lellouche.** C'est vous qui l'avez dit !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Dans ce contexte, monsieur Lellouche, les propos que vous avez tenus en commission, lors de l'examen du rapport de Didier Boulaud, apparaissent décalés, puisque vous avez déclaré il y a quelques jours que renoncer au rendez-vous citoyen allait creuser un vrai fossé entre la jeunesse et l'armée, le rendez-vous citoyen vous paraissant être le système le moins mauvais possible.

**M. Pierre Lellouche.** Absolument !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Nous avons donc du mal à comprendre un tel revirement.

**M. Pierre Lellouche.** Vous l'inventez !

**M. Guy-Michel Chauveau.** De même, lors des débats en première lecture sur le rendez-vous citoyen, Jacques Boyon, alors président de la commission de la défense, avait souligné que le rendez-vous citoyen se substituait à ce qu'on appelle les trois jours, lesquels sont devenus, vous le savez bien, mes chers collègues, une demi-journée, sans doute parce que le lien armée-nation et l'image qui en était donnée étaient très forts !

**M. René Galy-Dejean.** Mieux vaut cinq jours qu'une demi-journée !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Jacques Boyon avait ajouté qu'il fallait que le rendez-vous citoyen soit effectivement bien rempli, qualitativement et quantitativement car il ne fallait pas donner l'impression aux jeunes que l'on essayait tant bien que mal et avec n'importe quoi de remplir ces cinq jours, parce que la loi avait fixé cette durée. Au travers de cette déclaration, chacun saisis bien la densité du projet de rendez-vous citoyen !

Je veux également revenir, monsieur Galy-Dejean, sur votre argumentation relative aux liens armée-nation et armée-jeunesse. En effet, à partir du moment où l'on suspend l'appel sous les drapeaux, la question du lien armée-nation se pose dans des termes radicalement différents. Que les jeunes soient regroupés cinq jours ou une jour-

née ne change pas fondamentalement le problème. Au demeurant, la partie défense du rendez-vous citoyen était réduite à la portion congrue. En revanche, le nouveau projet de loi offre une piste de réflexion nouvelle à laquelle nous sommes très attachés, en prévoyant un enseignement sur les principes généraux de la défense dans le cadre des établissements scolaires et universitaires.

Je n'ai pas le temps de développer ce sujet maintenant, mais il faut savoir que notre pays a été très longtemps en retard dans ce domaine, notamment dans le cycle universitaire. On enseignait peu la défense.

**M. Guy Teissier.** La faute à qui ?

**M. Guy-Michel Chauveau.** Aujourd'hui, il faut le faire au collège.

**M. Pierre Lellouche.** C'était dans le texte précédent ! Vous n'avez rien inventé !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Certains de mes collègues interviendront cet après-midi pour expliquer notre position à cet égard.

**M. Pierre Lellouche.** Incroyable !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Vous savez, d'ailleurs, qu'un nouveau protocole défense-éducation nationale est à l'étude. Les commissions des programmes y travaillent déjà.

**M. Pierre Lellouche.** Nous verrons !

**M. Guy-Michel Chauveau.** A terme, le lien armée-nation sera plus certainement maintenu grâce à l'organisation de passerelles entre le monde scolaire et universitaire et le monde militaire, comme nous le souhaitons.

**M. Guy Teissier.** C'est nouveau !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Nous savons que tous les avis ne concordent pas, mais le chef d'état major des armées disait lui-même : « Pour créer un lien entre le jeune Français et sa nation, il faut agir entre douze et quinze ans. Tout se passe à ce moment. Quand on reçoit un soldat âgé de dix-huit à vingt ans, il est déjà trop tard pour donner ce lien. »

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Chauveau !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Je vais conclure, monsieur le président.

Quant à l'évaluation de la situation personnelle, scolaire et professionnelle dont vous avez parlé, monsieur Galy-Dejean, je vous rappelle qu'il existe toujours des centres d'orientation.

Pour le fonctionnement des institutions et le rôle du citoyen, il y a l'école.

En ce qui concerne les examens de santé et l'illettrisme, vous savez que la commission a adopté un amendement sur le bilan de santé.

**M. Pierre Lellouche.** Oui, mais ce n'était pas dans le texte !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Nous estimons que c'est l'affaire de la médecine scolaire et que c'est à l'âge de seize ans qu'il faut faire ce bilan. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Charles Cova et M. Pierre Lellouche.** Ce n'est pas possible !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Sur ce sujet aussi, certains de mes collègues interviendront cet après-midi pour apporter des précisions.

Enfin, pour terminer sur la dernière partie des propos de M. Galy-Dejean, je veux souligner avec gravité que le formatage des armées et leurs besoins fondent la cohérence de ce projet.

Il a parlé de texte civilo-civil, mais ce n'est pas du tout cela. Aujourd'hui, en effet, les armées doivent faire face à une mutation importante qui rend nécessaire leur reformatage et l'instauration d'une nouvelle pyramide. C'est en fonction de ces paramètres qu'a été élaboré le projet de loi. Il y a donc une cohérence que nous vous montrons dans nos interventions cet après-midi.

Monsieur René Galy-Dejean, il ne faut que quelques minutes pour démontrer l'exactitude d'une bonne équation. Or, en une heure, vous ne nous avez pas convaincus, car vos arguments n'ont pas été décisifs. Le groupe socialiste votera donc contre la question préalable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lellouche, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

**M. Pierre Lellouche.** Je ne vais pas reprendre en détail l'excellent argumentaire que M. Galy-Dejean a fort bien présenté et qui conduira le groupe du RPR à voter la question préalable déposée par Philippe Séguin.

La raison pour laquelle cette assemblée n'a pas à se prononcer de nouveau sur cette question tient au fait qu'elle a été traitée au fond et dans le détail. La procédure parlementaire relative au texte la concernant avait quasiment abouti.

**M. Alain Clary.** Ce n'est pas nous qui avons dissous !

**M. Pierre Lellouche.** Je ne vous ai pas interrompu, mon cher collègue. Ayez un peu de respect pour la modeste opposition que nous voulons représenter dans un cadre démocratique.

**M. Alain Clary.** Gouverner, c'est prévoir ! En l'occurrence il y a eu improvisation !

**M. Pierre Lellouche.** Si vous me laissez parler, mon cher collègue, je vous dirais que je me réjouis, messieurs de la gauche, de votre total ralliement à la position du Président de la République, qui a débouché sur la réforme engagée depuis 1995. Il n'y a donc pas lieu de revenir sur ce choix, puisque vous récupérez à votre compte ce que vous avez combattu hier. Tant mieux ! En tant que citoyen je m'en félicite.

**M. Alain Clary.** Les Français auraient donc dû voter pour vous !

**M. Pierre Lellouche.** Laissez-moi parler ! Un peu de respect pour l'opposition, cela vous changera !

Sur la forme, quelles sont les innovations de votre projet ?

M. Galy-Dejean a très justement, parlé d'un texte civil. En effet la première conséquence du projet est la disparition du rendez-vous citoyen qui n'est remplacé par rien du tout. Ce faisant, vous finissez de tuer le lien entre la jeunesse et l'armée.

**M. le ministre de la défense.** « Finissez » ! Qui donc a commencé ?

**M. Pierre Lellouche.** Alors que, hier, les cinq jours vous paraissaient trop courts, vous allez faire en sorte qu'il ne s'agisse plus que de cinq heures ou trois heures.

Par ailleurs, vous bottez en touche car vous vous en remettez à des acteurs inexistantes pour accomplir ce travail d'information, de préparation de la jeunesse, qu'il

s'agisse du mammoth de M. Allègre, que vous voulez militariser, semble-t-il, ou des services bien transparents de santé scolaire qui seraient censés assurer le contrôle médical des jeunes. Et vous qualifiez pompeusement cela d'appel de préparation à la défense. En fait, il ne s'agit ni d'un appel ni d'une préparation.

Ce texte a aussi pour objectif de constituer l'annexe militaire du projet de loi Aubry sur l'emploi des jeunes adopté hier par l'Assemblée. En effet comme les cavaliers verts et les agents d'ambiance ne suffisaient pas et que vous deviez parvenir au total de 350 000 emplois dits nouveaux inventés par les services de Mme Aubry, vous êtes allés les « piquer » dans les volontaires prévus par le projet initial.

**M. Guy-Michel Chauveau.** N'importe quoi !

**M. Pierre Lellouche.** Vous les avez donc sortis du rendez-vous citoyen et de la formule de service national rénové que nous avions préparée pour en faire une partie des fameux emplois-jeunes.

Votre projet n'est donc qu'un texte de circonstance, qui ne correspond en rien aux intérêts ni de la défense ni de l'armée. Au contraire nous vous démontrerons tout au long du débat que vous allez la handicaper.

C'est pourquoi le groupe du RPR votera la question préalable et vous invite, au nom de l'intérêt commun, à la voter également, messieurs de la gauche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Georges Sarre, pour le groupe Radical, Citoyen et Vert.

**M. Georges Sarre.** Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, j'interviendrai brièvement pour expliquer notre vote.

Naturellement, monsieur Galy-Dejean, nous ne vous suivrons pas et nous nous opposerons à la question préalable.

**M. Arthur Paecht.** Cela m'étonne de vous ! *(Sourires.)*

**M. Georges Sarre.** Oui, vous pouvez en effet être surpris !

**M. René Galy-Dejean.** Pourquoi ? M. Chevènement avait dit des choses importantes sur le sujet !

**M. Georges Sarre.** Respectez la majorité ! *(Sourires.)*  
En effet, les députés du Mouvement des citoyens n'ont pas changé d'avis.

**M. Arthur Paecht.** Ah ?

**M. Georges Sarre.** Nous estimons que c'est une faute que de supprimer le service national.

**M. Alain Tourret.** Très bien !

**M. Pierre Lellouche.** Vous voterez donc la question préalable ?

**M. Georges Sarre.** Nous considérons que le jour où vous avez fait ce choix par rapport à notre histoire, par rapport aux liens indéfectibles dont vous parliez entre la nation et la jeunesse, vous vous êtes gravement trompés.

**M. Pierre Lellouche.** Par conséquent, Chevènement démissionne et vous voterez contre le texte ?

**M. Georges Sarre.** S'il vous plaît, respectez la majorité, monsieur Lellouche ! Cela vous changera. *(Sourires.)*

Oui, une direction est prise et, comme l'a dit M. Galy-Dejean et vous-même, monsieur Lellouche, à l'instant, le texte que je vais voter avec mes amis est un texte de circonstance.

**M. René Galy-Dejean.** Merci, monsieur Sarre, de reconnaître les faits !

**M. Georges Sarre.** En effet, les conditions politiques n'étant pas réunies aujourd'hui – c'est le Président de la République, chef de l'Etat, chef des armées, qui nous a embarqués dans cette galère – ...

**M. Alain Tourret.** C'est vrai !

**M. Pierre Lellouche.** Chevènement n'a rien à faire au Gouvernement !

**M. Georges Sarre.** ... le Gouvernement actuel a raison de faire deux choses : d'une part, tirer jusqu'au bout les conséquences de vos choix antérieurs, c'est-à-dire faire une armée de métier, car le rendez-vous citoyen n'était qu'un habillage, un alibi, un gadget...

**M. Charles Cova.** Et ce texte, c'est quoi ?

**M. Georges Sarre.** ... une façon de faire passer la pilule en direction des militaires, et, d'autre part, faire des économies, réduire le lien administratif, sentimental et politique avec les jeunes par cette seule journée. Je crois que c'est suffisant. Quand vous invoquez le civisme, quand vous invoquez la défense de la nation, il ne faut tout de même pas exagérer !

**M. Charles Cova.** Quelle démonstration !

**M. Pierre Lellouche.** Enfin, la vérité sort !

**M. Georges Sarre.** Le Gouvernement est plus franc, plus simple dans ses choix et décide d'un dispositif moins coûteux.

**M. René Galy-Dejean.** Ce n'est même pas vrai !

**M. Pierre Lellouche.** Prouvez-le !

**M. Georges Sarre.** J'espère que, le moment venu, nous pourrons faire en sorte qu'il y ait dans ce pays un outil de défense. Quand j'interviendrai à la tribune, j'irai aussi loin que possible, compte tenu du temps qui m'est imparti, dans les dispositions qui ont été arrêtées précédemment.

Avec mes collègues du groupe RCV, nous voterons contre la question préalable présentée par M. Galy-Dejean. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Arthur Paecht, au nom du groupe UDF.

**M. Arthur Paecht.** Monsieur le président, j'espère ne pas utiliser les cinq minutes dont je dispose parce qu'on peut dire l'essentiel en moins de temps.

Je suis un peu étonné de la tournure que prennent ces explications de vote qui reviennent sur le fond alors qu'il s'agit de savoir si, oui ou non, on vote la question préalable. Oui, le groupe de l'UDF la votera. Le rôle de l'opposition est de faire de l'opposition. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Guy-Michel Chauveau.** Ce n'est pas toujours facile !

**M. Arthur Paecht.** La majorité nous reproche de temps en temps de nous diviser. Eh bien, nous allons faire de l'opposition au sens où nous l'entendons, c'est-à-dire essayer d'améliorer des textes lorsqu'ils sont améliorables.

Nous nous sommes ralliés aux propos de M. Galy-Dejean parce que nous pensons que ce texte comporte certes de bons dispositifs sur lesquels je me suis déjà exprimé – j'y reviendrai dans les pauvres cinq minutes de la discussion générale –, mais aussi un aspect négatif.

L'aspect positif ne relève pas de la défense nationale : c'est un texte civil qui trouvera sa place dans le débat que nous aurons sur le contenu pédagogique de l'enseignement qui sera dorénavant – et c'est bien de l'avoir fait – donné dans les établissements scolaires.

L'aspect négatif est l'absence totale d'utilité militaire ; je dis bien « l'absence totale ». Je le pourrais résumer avec ces vers de Prévert :

« L'amiral Larima

« Larima quoi

« La rime à rien

« L'amiral Larima

« L'amiral Rien. »

Il n'y a rien de militaire dans ce projet, à l'exception d'une journée perdue, qui ne laissera aucun souvenir sinon olfactif ou auditif de l'inévitable chahut que produira le rassemblement en dehors des établissements scolaires de nombreux jeunes.

Pour toutes ces raisons et celles qui ont déjà été évoquées, ce texte n'a pas sa place au titre des problèmes de défense.

Nous voterons donc la question préalable telle qu'elle a été développée par nos collègues du RPR. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Didier Boulaud, rapporteur.** La commission de la défense n'a pas eu à examiner la question préalable.

Elle a débattu, pendant deux journées, du projet de loi qui nous était soumis par le Gouvernement auquel, je l'ai dit, elle a donné un accord très largement favorable.

Elle a, en outre, discuté 150 à 170 amendements, mais il en viendra en séance environ 280, ce qui prouve à l'évidence l'intérêt que les parlementaires portent à ce projet de loi. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que nous discutions au fond. D'ailleurs, j'ai entendu M. Lellouche marquer son impatience de pouvoir en découdre ou en débattre, plus exactement. Je précise que de nombreux amendements ont été proposés par M. Galy-Dejean et par M. Lellouche au nom du RPR et débattus en commission ; d'ailleurs certains d'entre eux ont été adoptés.

**M. Pierre Lellouche.** Merci !

**M. Didier Boulaud, rapporteur.** Je ne voudrais donc pas les priver du plaisir de les voir inclus dans le texte.

En conséquence, je propose à l'Assemblée de repousser cette question préalable.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Paul Quilès, président de la commission.** Comme l'a dit excellentement le rapporteur, et même si je comprends et respecte le rôle de l'opposition – nous l'avons nous-mêmes exercé et avons un certain entraînement, monsieur Paecht ! – on ne peut pas, dans le même temps, vouloir, comme M. Galy-Dejean, le débat pour aller au fond des choses et opposer la question préalable pour ne pas délibérer.

On ne peut pas non plus – le président de la commission de la défense...

**M. Arthur Paecht.** Excellent président !

**M. Paul Quilès, président de la commission...** espère trouver un accord sur tous les bancs – prétendre que les problèmes de défense sont insuffisamment traités dans cette assemblée. Nous avons les uns et les autres des souvenirs récents et plus anciens de bancs clairsemés pour discuter les textes qui engageaient la sécurité de la nation, la sécurité du pays. Nous ne pouvons pas – je le répète non seulement pour celles et ceux qui sont ici mais pour l'ensemble de la représentation nationale – vouloir intervenir sur les finances, sur le service national, sur l'industrie de la France, dont nous nous sommes inquiétés au cours de l'été, et, comme je le proposerai, sur l'engagement de nos forces armées dans certaines circonstances, tout en respectant les prérogatives du Président de la République, et opposer la question préalable pour ne pas en parler.

M. Galy-Dejean a mis en cause certains d'entre nous en rappelant leurs commentaires à une certaine époque. Pour ma part, je ne renie rien de ce que j'ai dit. A la tribune, à l'instant, j'ai bien précisé que je prenais acte des critiques qu'avait soulevées ma position personnelle ; c'est une question de responsabilité personnelle.

En revanche, je ne peux pas accepter que M. Paecht, avec lequel j'ai d'excellentes relations, parle d'un texte civil ou que M. Galy-Dejean parle – nous y reviendrons longuement et, je l'espère, de façon dépassionnée – d'un amendement antimilitaire ! Mes chers collègues, ce langage, utilisé à une époque, n'a plus cours depuis longtemps dans ces travées. Relisez l'histoire ! Il n'y a pas ici, je l'espère, de députés promilitaires ou antimilitaires, favorables à une conception civile de la défense ou à une position militaire. L'intérêt de ce texte – nous le verrons – est bien de répondre à une évolution forte ; les préoccupations civiles – pour moi, ce n'est pas une injure – de nos concitoyens doivent être prises en compte dans la défense de notre pays. S'intéresser à l'emploi des jeunes aujourd'hui n'a rien de trivial. Expliquer l'esprit de défense, les liens entre l'armée et la nation, dans la réalité et au-delà des slogans, dans le cadre du système éducatif me semble de première importance. A ce titre, je rejette l'adjectif d'antimilitaire.

**M. René Galy-Dejean.** Mais vous êtes président de la commission de la défense !

**M. Paul Quilès, président de la commission.** Monsieur Galy-Dejean, comme président de la commission de la défense, je m'engage à ce que les débats aient lieu aussi fréquemment que possible, non seulement devant la commission mais aussi en séance publique pour que tous ces thèmes aillent au-delà des slogans un peu trop simplistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Galy-Dejean.** Ce sont les conséquences de vos décisions qu'il faut considérer !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la défense.** Mesdames, messieurs les députés, le fait que la question préalable ait été opposée est pour moi une mauvaise nouvelle. J'ai fait ce que j'ai pu.

**M. Arthur Paecht.** C'est sûr !

**M. le ministre de la défense.** Je continuerai à faire ce que je pourrai d'ici à mardi pour que ce texte soit compris, soutenu et appliqué solidairement par l'ensemble de la représentation nationale.

**M. Pierre Lellouche.** Ne nous demandez pas l'impossible ! (*Rires.*)

**M. le ministre de la défense.** Je n'aurai donc pas, à propos des arguments qui ont été employés et dont certains peuvent paraître comme contradictoires, une attitude de combat que le groupe du RPR s'est senti tenu d'adopter dans une telle circonstance politique. C'est un choix. Nous allons vivre avec. Je ne l'alimenterai en rien.

**M. Pierre Lellouche.** C'est de la défense passive !

**M. le ministre de la défense.** Je considère qu'il est de la mission de tout gouvernement, sur un sujet de cette nature, de s'efforcer de présenter un texte de cohésion nationale.

Vous ne pensez pas, monsieur Galy-Dejean, pouvoir y contribuer, par votre vote en tout cas, dès maintenant ; je le regrette. Je ferai de mon mieux pour que cette position évolue.

Je n'argumenterai pas sur le fond pour l'instant ; je ferai simplement observer, en réponse à une objection de méthode législative de M. Galy-Dejean, qu'il existait de sérieux inconvénients. A partir du moment où le nouveau gouvernement, émanation d'une nouvelle majorité, ce qui est logique en démocratie, reprenait les principes de ce texte et souhaitait en modifier les modalités, il était conforme à la clarté politique, dans un souci de tolérance et de dialogue, sans que quiconque soit conduit à se renier, qu'un nouveau projet de loi soit déposé. Puisque, selon notre Constitution, un projet de loi devait être déposé, il n'est, me semble-t-il, pas critiquable que ce gouvernement dépose le sien plutôt que de reprendre celui du gouvernement précédent. C'est tout ce que vous pouvez nous reprocher ; reconnaissez que c'est peu.

**M. René Galy-Dejean.** Vous avez perdu quatre mois !

**M. Didier Boulaud, rapporteur.** Et vous avez perdu les élections ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Lellouche.** Nous le savons ! Nous lisons les journaux.

**M. le ministre de la défense.** Rappelez-vous que le *Journal officiel* dure longtemps. Sur un tel sujet, je souhaite à chacun de pouvoir être moralement satisfait de ce qu'il aura dit s'il relit son intervention dans dix, vingt ou trente ans, comme cela arrive parfois ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Toujours sur la méthode, vous nous reprochez d'avoir déposé ce texte à la hâte. Vous avez apporté vous-même la réponse, monsieur Galy-Dejean : nous étions, depuis le 1<sup>er</sup> février de cette année, dans une situation d'écart législatif – je veille, une fois de plus, à mesurer mes propos –, car l'équipe gouvernementale qui nous a précédés, dont je comprends la logique, avait souhaité appliquer l'arrêt du service national avant d'avoir obtenu l'assentiment de la représentation nationale pour le mettre en droit.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Eh oui, hélas !

**M. le ministre de la défense.** C'était une position délicate. Il peut arriver à tout gouvernement de prendre des mesures d'anticipation de ce type, mais il n'est dès lors pas très cohérent, si on est responsable, de reprocher à l'équipe gouvernementale suivante d'essayer de faire du mieux possible la soudure.

Enfin – dernière observation sur la méthode ; je parlerai du fond quand nous discuterons des articles avec votre pleine participation – vous dites qu'il aurait fallu placer le volontariat sur un plan de gratuité. C'est une vraie question de fond. Vous pouvez toujours dire que le volontariat n'a plus de réalité dès lors que les gens sont payés, mais je ne suis pas sûr que vous soyez prêts à tirer les conséquences d'une telle affirmation de principe. En effet, dans toute votre vision de la société, vous admettez que beaucoup de gens soient payés pour beaucoup de choses.

En tout cas, reconnaissez que le principe du volontariat figurait dans la loi de programmation militaire présentée par le gouvernement que vous souteniez et que vous avez votée. Or ces volontaires, certes à un niveau beaucoup plus bas et critiqué par les parlementaires, étaient rémunérés.

**M. René Galy-Dejean.** Par une indemnité, pas par un salaire !

**M. Pierre Lellouche.** Et pour un an !

**M. le ministre de la défense.** Je vous laisse démontrer à quel point la différence est ténue.

**M. René Galy-Dejean.** C'est la différence entre volontariat et salariat !

**M. le ministre de la défense.** Essayons de débattre et de nous écouter de façon dépassionnée.

Il me semble donc qu'une telle modification ne justifie pas une question préalable tendant à décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

En moins de vingt ans, j'ai vécu cinq alternances, comme mes deux prédécesseurs au ministère, Charles Millon et François Léotard, ici présent, qui ont été élus la même année que moi. Or retomber sur ses pieds quand on passe, surtout un peu brutalement, de la majorité à l'opposition est une difficulté pour tout le monde, que je ne veux pas traiter de façon narquoise ; c'est un des aléas de la démocratie. Néanmoins, quand je vous ai entendu dire que déposer un texte maintenant était une erreur, j'ai cru percevoir que vous visiez une autre erreur qui nous a placés dans cette situation ! (*Sourires.*)

En tout cas, je suis décidé à prêter aux parlementaires de l'opposition la plus grande écoute dans la plus grande volonté de rapprochement. Certains d'entre eux pourront peut-être faire quelques pas, notamment à l'occasion de la discussion des articles. J'espère que le dialogue avec les deux assemblées nous permettra de nous rapprocher.

Je souhaite que cette question préalable ne soit pas adoptée, comme – je le pense – ses auteurs. Je souhaite que nous puissions poursuivre le dialogue législatif et que ce texte, non pas le lendemain de son adoption – il y aura forcément des amertumes –, mais quelques mois ou quelques années après, soit ressenti – ce fut le cas pour des projets que nous avons combattus tous – comme un texte dont nous approuvons tous le fond. Je ferai tout pour cela. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Vert et Citoyen, et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable. (*La question préalable n'est pas adoptée.*)

#### Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Guy Teissier.

**M. Guy Teissier.** Monsieur le président, monsieur le

ministre, mes chers collègues, inconstance, inconstance et inconscience : voilà, en trois mots, résumé ce projet de loi.

Inconstance, d'abord. « Les esprits faux changent souvent de maximes », disait M. de Vauvenargues. Combien de fois la gauche, qu'elle fût hier socialiste, unifiée, ou qu'elle soit aujourd'hui « plurielle » – et nous entendions à l'instant les contorsions de M. Sarre ! – a-t-elle changé de maximes ? L'histoire militaire que tout le monde cite mais que, finalement, peu de personnes connaissent, est remplie de vos contre-pieds stratégiques. Votre parti, en matière de défense, est comme une dune qui se déplace au gré du vent.

Après avoir critiqué la conscription à une époque où elle s'imposait, dans le contexte stratégique de 1913 à 1990, vous vous en êtes faits les âpres défenseurs, alors même que plus rien, depuis la chute du mur de Berlin et l'inégalité flagrante et croissante du service national, ne justifiait cette astreinte.

Après avoir critiqué durement la professionnalisation de nos forces armées et vu en elle le risque d'une armée de mercenaires, faisant ainsi insulte à tous nos professionnels, voilà que vous nous expliquez, calmement certes, que, finalement, cette décision est non seulement adaptée aux risques et aux menaces des décennies à venir, mais aussi rendue nécessaire par l'évolution technologique et le maintien de notre rang diplomatique sur la scène internationale.

Après avoir dit, non sans raison, il faut le reconnaître, qu'un rendez-vous citoyen de cinq jours « seulement » était inutile, voilà que vous nous soumettez, monsieur le ministre, et que vous défendez, monsieur le rapporteur, un projet cinq fois plus court, donc cinq fois plus inutile...

Faut-il cruellement souligner qu'une telle attitude, mélange d'inconstance et d'utopie, a prévalu sur notre doctrine nucléaire ? L'inconstance dont la majorité fait montre semble d'ailleurs régner dans beaucoup d'autres domaines, immigration, privatisation, questions européennes, comme si elle était votre marque de fabrique gouvernementale.

Canossa est décidément un lieu de villégiature favori de la gauche...

Quelle crédibilité et quelle force, dès lors, peuvent avoir vos discours passés et présents ?

Cette inconstance doctrinale entraîne logiquement l'inconsistance de vos mesures.

Paul Quilès décrivait, il y a peu – on ne peut tout prévoir, c'est vrai – le rendez-vous citoyen comme inutile et coûteux.

Que l'on me permette de lui rétorquer que le projet de loi qu'il est obligé de cautionner aujourd'hui, avec des contorsions intellectuelles dignes d'un yogi, est cinq fois plus inutile que le rendez-vous citoyen, parce que cinq fois plus court, pour une économie seulement – et bien théorique – de quelques millions !

Votre appel de préparation à la défense, cœur de votre projet, monsieur le ministre, cumule beaucoup d'inconvénients. Un nom équivoque tout d'abord ; des aberrations ensuite, qui, si elles n'entraînaient aucune charge, seraient, à la limite, risibles, mais qui, dans le contexte actuel, sont parfaitement suicidaires pour les crédits de la défense, proie habituelle des prédateurs de Bercy.

Un nom, en premier lieu, des plus équivoques : « Appel à la préparation à la défense. »

Si l'idée qui se profile en filigrane est d'apaiser les mauvaises consciences qui, chez vous, n'ont jamais accepté que l'appel sous les drapeaux soit suspendu, alors il faut y voir non seulement le risque d'une confusion entre deux notions, celle d'appel de préparation à la défense, gadget technocratique et rendez-vous de courtoisie, et celle, radicalement différente, d'appel sous les drapeaux, qui correspond, quant à elle, à une réalité militaire très nette, mais également la marque d'un archaïsme qui, chassé, revient aussi vite au galop dans votre majorité.

Il faut, comme le suggère mon collègue Arthur Paecht, débaptiser l'appel de préparation à la défense. Les esprits sont déjà suffisamment obscurcis pour ne pas les embrouiller davantage.

Votre projet de loi cumule ensuite les aberrations.

Première aberration : professionnaliser les forces et se payer le luxe de financer un palliatif au service national, réduit à sa plus simple expression. L'UDF, à l'époque des débats sur le rendez-vous citoyen, avait été on ne peut plus claire : il ne saurait y avoir, disions-nous, de voie moyenne entre l'objectif de professionnalisation et l'ancien service national. C'était ou la réussite du premier, ou le maintien et la rénovation du second. Il n'y a pas de troisième voie. Un choix a été fait, voté ici même et auquel vous vous êtes d'ailleurs ralliés, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur et mesdames et messieurs les députés de la majorité. Courir deux lièvres, c'est l'assurance de n'en avoir aucun.

Seconde aberration : convoquer les jeunes Français dans des centres plutôt que de les saisir là où ils se trouvent, c'est-à-dire dans les collèges et les lycées. Dès lors qu'il ne s'agit plus d'encaserner pour cinq jours les jeunes Français mais simplement de les informer pendant une journée, pourquoi vouloir ouvrir 500 centres supplémentaires ? Dès lors qu'il ne s'agit pas de plonger les jeunes dans une ambiance militaire, mais simplement de les informer gentiment des métiers de la défense en cinq heures de temps, qu'importe le lieu ?

Enfin, votre projet de loi alourdira les charges pesant sur la défense. Et c'est là, précisément, que votre position est difficilement défendable, monsieur le ministre. Vous refusez des crédits aux industriels de la défense, qui leur sont pourtant vitaux pour maintenir leur niveau technologique face à la concurrence, et vous êtes prêt à sacrifier la bagatelle de quelques milliards dans une opération d'une journée. Alors que la loi de programmation militaire est d'ores et déjà condamnée par les rapaces de Bercy, vous dispersez vos crédits dans une opération de marketing, enfonçant le dernier clou dans le cercueil de la programmation.

Comment justifier ces choix, si ce n'est encore par des concessions à votre majorité qui n'a jamais accepté – nous entendions M. Sarre tout à l'heure – la suppression du service national ?

Comment justifier ces choix devant les industriels que vous acculez aux étalements de programmes ? Comment justifier ces choix devant les militaires, sans illusion sur la possibilité de présélectionner les engagés lors de cette journée ?

Et votre position sera d'autant plus difficile à défendre à l'avenir que l'élargissement de votre système aux jeunes filles alourdira mécaniquement le coût budgétaire de l'opération, à un moment où le budget de la défense sera encore davantage la vache à lait de votre gouvernement.

Pour toutes ces raisons, votre appel de préparation à la défense déperira de lui-même. Mais en attendant cet écroulement, inscrit sans doute dans les dispositions mêmes de votre texte, que d'énergie et d'argent gaspillés !

Pour toutes ces raisons, votre appel de préparation à la défense risque de rester sans écho. Vous ne serez pas étonné, dès lors, que l'UDF propose, au moment de la discussion des articles, la suppression pure et simple de toutes les dispositions relatives à l'appel de préparation à la défense.

**M. Charles Cova.** Cela fera des économies !

**M. Guy Teissier.** Mieux valait ne rien faire dans ce domaine que de s'occuper mal à propos !

Si cinq jours nous semblaient, nous l'avons dit à l'époque avec clarté, trop courts pour ce qu'il y aurait à faire et trop longs pour ce qu'il y avait à faire, que dire de cinq heures ? Car, pratiquement et concrètement, cette journée, monsieur le ministre, se réduira à quelques heures véritablement utiles pour la défense. Entre l'arrivée des jeunes, leur répartition dans des groupes, l'explication du déroulement de la journée, les tests contre l'illettrisme, le repas, que restera-t-il comme temps réellement utile aux armées ? C'est un leurre de faire croire que les militaires auront le temps de présélectionner leurs futurs engagés ou volontaires en un laps de temps aussi court.

Il n'est qu'à voir les embarras de votre majorité pour être convaincu, monsieur le ministre, de l'inutilité totale d'une des dispositions centrales de votre projet de loi. Or vous savez qu'en politique, ce qui est inutile est souvent dangereux, voire nuisible.

Il n'est d'ailleurs qu'à relire vos propres déclarations lors de votre audition devant la commission de la défense pour mesurer combien vous êtes conscient de cette inutilité. « Une attention sera portée à ce que cette journée ne se réduise pas à une journée d'incitation à l'engagement » disiez-vous. Et, pourtant, vous le savez, tel sera bien le cas pour l'immense majorité des jeunes. Appel sans écho donc...

Quant aux trois autres dispositions importantes de votre texte : l'éducation civique sur la défense, la préparation militaire et les volontariats, elles ne sont que la reprise des projets de l'ancienne majorité, alors tant combattus par l'actuelle.

Dans mon intervention du 26 mars dernier, je détaillais au nom de l'UDF notre projet d'éducation civique de la défense. « Il faut, disais-je, qu'en amont soient négociées, signées et appliquées des conventions entre le ministre de l'éducation nationale et l'ensemble des ministères concernés par la défense, la sécurité, la protection et les affaires étrangères, permettant, dès le secondaire et si le gouvernement était audacieux, dès l'entrée dans les collèges, de dispenser des cours sur les questions stratégiques, géopolitiques et de défense.

« Ces cours pourraient être insérés, soit dans les programmes de civisme, soit dans l'enseignement de l'histoire, soit faire l'objet d'une matière à part, et seraient enseignés par des praticiens : réservistes, diplomates, militaires d'active, policiers, sapeurs-pompiers, journalistes, enseignants diplômés de l'institut des hautes études de la défense nationale ou de l'institut des hautes études de la sécurité intérieure.

« A côté de ces enseignements théoriques, pourraient être prévues des visites sur site, en régiment, sur des bâtiments ou sur des bases aériennes, dans des commissariats, dans des casernes de sapeurs-pompiers.

« Un tel dispositif serait, à ne pas en douter, extrêmement utile et efficace : il donnerait à notre jeunesse pendant leurs années d'études une information approfondie sur la politique étrangère de la France, sa politique de défense, sur l'environnement stratégique dans lequel ces politiques s'inscrivent. Autant de connaissances qui lui manquent. »

Même si, dans votre texte, vous n'entrez pas dans le détail, monsieur le ministre, ce projet, vous l'avez fait vôtre et je m'en réjouis.

Mais comment allez-vous convaincre un ministre de l'éducation nationale, adossé aux gros bataillons d'instituteurs,...

**M. Didier Boulaud, rapporteur.** C'est horrible, effrayant ! Où étaient-ils, en 1914-1918, les instituteurs ?

**M. Guy Teissier.** ... que l'armée doit être au contact de la nation,...

**M. Didier Boulaud, rapporteur.** Je suis instituteur et officier de réserve, moi !

**M. Guy Teissier.** ... c'est-à-dire manifester sa présence là où la jeunesse de la nation se trouve : dans les collèges et les lycées ?

Cela, apparemment, ne va pas de soi, monsieur Boulaud ! Et c'est là précisément que vos contradictions éclatent en morceaux pour révéler que le citoyen est nu.

D'un côté, vous nous parlez, monsieur le ministre, d'un enseignement consacré à la défense dans le cadre des programmes scolaires, et cela nous satisfait, enseignement dont l'éducation nationale – ce « mammoth », disait-on tout à l'heure – serait le maître d'œuvre et d'ouvrage ; de l'autre, le ministre de l'éducation nationale nous dit gentiment que la présence de militaires dans l'enceinte de l'école ne va pas de soi ! Avouez, monsieur Boulaud, qu'il y a là non une équation, mais bien une quadrature ! Où est donc la fameuse méthode collégiale de M. Jospin ? Quel couac sur un sujet aussi majeur !

Car, assurément, cette disposition est novatrice. Si les dispositions de votre texte sont appliquées comme vous l'entendez, le lien armée-nation reposera, pour la première fois, pour une partie non négligeable, sur un mastodonte qui gère l'éducation de la jeunesse française et dont les préoccupations ont été jusqu'à maintenant plutôt tournées vers d'autres horizons – disons-le franchement : plus pacifiques que patriotiques.

**M. Didier Boulaud, rapporteur.** Ce n'est pas contradictoire ! On peut être pacifiste et patriote !

**M. le ministre de la défense.** Puis-je vous interrompre, monsieur Teissier ?

**M. Guy Teissier.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de la défense.** Dois-je comprendre, monsieur Teissier, qu'un parlementaire français, en 1997, à la tribune de l'Assemblée nationale, déclare suspecter le patriotisme de l'éducation nationale, ou ai-je mal compris ?

**M. Guy Teissier.** J'ai dit que les préoccupations développées par les enseignants se rapprochaient davantage du pacifisme que du patriotisme.

**M. le ministre de la défense.** Ai-je mal compris ?

**M. Guy Teissier.** J'ai bien dit ce que j'ai dit.

**Mme Nicole Bricq.** On a bien compris alors !

**M. Guy Teissier.** Rappelons-nous les comités de soldats !

**M. Charles Cova.** Les gens de notre génération ont le souvenir des propos tenus en 68 !

**M. Bernard Birsinger.** Les enseignants apprécieront !

**M. Didier Boulaud, rapporteur.** C'est scandaleux ! De nombreux instituteurs se sont fait trouer la peau en 1914 !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Teissier.

**M. Guy Teissier.** Un simple article de votre projet de loi se révèle, en fait, être une véritable révolution au sein d'un établissement peu coutumier du fait. Une révolution, que dis-je ! un séisme d'amplitude 10 sur l'échelle de Richter ! Et pourtant, rien de précis, rien de concret, rien de ferme, dans la suite du texte, ne vient étayer, garantir et assurer le succès et la pleine efficacité de cette disposition. Pas la moindre référence aux notions de nation, de sacrifice, ou de service du pays ! Comment parler de devoir de mémoire quand on évacue le drapeau, le patrie, deux principes spirituels pour qui tant de générations, tant de militaires et tant de civils se sont battus ? Comment cela, monsieur Allègre, il ne va pas de soi de faire parler de jeunes officiers de ces valeurs devant la jeunesse de notre pays dans nos écoles ? Mais sur quoi donc repose alors le lien armée-nation ? Si l'on comprend le sens des propos du ministre de l'éducation nationale, il aurait été souhaitable de ne rien faire ou de laisser co-exister deux systèmes antagonistes : d'une part, une éducation qui n'a de national, semble-t-il, que le nom,...

**M. François Lamy.** C'est inacceptable !

**M. le ministre de la défense.** Monsieur Teissier, acceptez-vous de retirer cette dernière phrase ?

**M. Didier Boulaud, rapporteur.** Le mot « nationale », c'est Giscard qui l'a supprimé, pas nous !

**M. Guy Teissier.** Je la retire, pour apaiser le débat.

**M. le ministre de la défense.** Je pense que c'est mieux !

**M. Guy Teissier.** ... et de l'autre, un service militaire de dix mois chargé de parler de valeurs, au mieux délaissées dans les collèges et les lycées, au pire dénigrées pendant longtemps.

Devant tant d'inertie, tant de vieilles habitudes et tant de laxisme, voire d'hostilité, votre article ne pèsera guère. Il faut donc l'encadrer strictement dans la loi et charger un organisme indépendant de veiller à la bonne application de ses programmes, c'est tout le sens des amendements que nous débattons cet après-midi.

Les deux autres dispositions, la préparation militaire et le volontariat, ne sont quant à elles qu'une extension de l'existant ou une reprise de l'acquis. Rien de bien novateur donc. Puisque la préparation militaire et le volontariat sont de nature à étayer la professionnalisation de nos forces, alors il faut aller au bout de la logique : d'une part, multiplier les incitations du type points supplémentaires au concours, bourse ou accès privilégié dans la fonction publique, d'Etat ou territoriale, d'autre part, éviter que les volontaires ne soient des sous-engagés. Or rien de tel ne transparait dans votre texte. C'est, semble-t-il, étouffer le système.

Inconstance du discours, inconstance des mesures mais également et enfin inconscience de votre majorité. Il faut, en effet, être bien inconscient pour proposer, par

souci électoraliste, de placer en situation de report d'incorporation les jeunes gens titulaires d'un contrat de travail. Car cet amendement annoncé à grand renfort de tambours et de trompettes ne résoudra rien. Au mieux, il reportera les problèmes, au pire il accentuera l'inégalité de traitement entre ceux qui auront la chance d'avoir un travail à l'issue de leur formation et les autres.

**Mme Nicole Feidt.** Il n'a rien compris !

**M. Guy Teissier.** Si, j'ai très bien compris, ma chère collègue.

Pour autant, les élus de terrain que nous sommes ne peuvent nier l'existence de ce cruel dilemme. Notre rôle est donc de trouver une solution qui ne soit pas pour autant sanctionnée par le Conseil constitutionnel. Le principe que j'aurais eu tendance à appliquer en la matière serait « Un droit, un devoir ».

Monsieur le ministre, « les hommes ont de grandes ambitions et de petits projets », écrivait Vauvenargues. Votre projet de loi, malheureusement, le confirme. C'est pourquoi le groupe UDF ne votera pas le texte que vous nous soumettez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons combattu hier la suppression du service national. Aujourd'hui, nous débattons de sa suspension. L'évolution n'est pas nulle, et cependant...

Permettez-moi d'abord de m'attarder sur ce qui fonde notre attachement à la conscription obligatoire, et par voie de conséquence, sur les craintes que nous exprimons quant à l'impact de sa suspension.

Il est d'abord une raison éminemment politique à notre attachement au service national obligatoire. Le lien civique qui se renforce à cette occasion entre l'armée et la nation est au cœur de l'identité républicaine. L'image d'Épinal d'une armée creuset de l'intégration républicaine avait certes mal vieilli. Malgré les exemptions importantes de ces dernières années, malgré les récriminations contre une armée qui aurait employé bien mal les compétences des conscrits, le service national est resté une institution républicaine, c'est-à-dire égalitaire et intégratrice. En le suspendant, c'est un peu de la mythologie de la nation en armes qui disparaît. Or vous savez combien les peuples ont besoin d'idéaux, et combien aujourd'hui la nation, comme lieu naturel d'expression et d'action des peuples, est contestée dans son être même. Alors, naturellement, j'ai quelque crainte : cette république et cette nation qui me sont si chères, comment les jeunes générations vont-elles en touchant du doigt la réalité charnelle ?

Pourquoi cela ? Parce que vous reprenez aujourd'hui le choix présidentiel d'une armée professionnelle. Le gouvernement actuel, que je soutiens, avait-il la possibilité de revenir sur ce choix ? La situation de cohabitation ne le permet pas. Le Président de la République avait clairement indiqué qu'il s'agirait d'un *casus belli*. On ne pouvait pas faire la guerre au sommet de l'État !

Mais en ce qui concerne le Mouvement des citoyens, nous disons clairement que nous souhaitons revenir sur ce choix dès que les conditions politiques le permettront. Car la véritable fascination qu'exerce sur une partie de nos élites, civiles et militaires, l'idée d'une armée de professionnels est insuffisamment fondée en raison.

Vous la justifiez, monsieur le ministre, par le changement des menaces auxquelles notre pays doit faire face. À l'évidence, la donne géopolitique et militaire a changé. Après l'effondrement du pacte de Varsovie – je vous interroge tous, mes chers collègues et vous aussi, monsieur le ministre – comment considérons-nous la Russie ? Comme un pays ami ou comme un pays potentiellement ennemi ?

Je reste persuadé que nous, Européens, et d'abord nous, Français, devons offrir à la Russie, à l'Ukraine et à la Biélorussie une perspective claire d'intégration de l'espace européen. Aujourd'hui, cette perspective n'existe pas. N'est-il pas dangereux de donner l'impression aux Russes qu'ils sont, d'une certaine façon, mis au ban des autres nations européennes, même si, optiquement, depuis peu de temps, ils sont associés à telle ou telle instance ou en sont partie prenante ?

Ces interrogations sont d'autant plus essentielles que l'OTAN, le sommet de Madrid l'a encore démontré, reste un instrument privilégié de l'influence – et quelle influence ! – américaine en Europe.

Dès lors, il faut dissiper cette illusion d'une identité européenne de défense constituée au sein de l'OTAN. Pour exister, une politique de défense pour tous les pays européens devra se faire indépendamment des États-Unis d'Amérique. Cette perspective n'est malheureusement pas d'actualité : aucun de nos partenaires de l'Union européenne ne l'envisage. Le tropisme américain de nos partenaires allemands, par exemple, – mais c'est vrai aussi pour les Hollandais, c'est vrai pour tous ! – n'est encore que trop vivace.

Or c'est ce tropisme qu'ont ratifié le Président de la République Jacques Chirac et le précédent gouvernement en cosignant le « concept commun franco-allemand en matière de sécurité et de défense ».

**M. Pierre Lellouche.** Validé par l'actuel gouvernement ! par M. Chevènement !

**M. Georges Sarre.** Monsieur le ministre, il convient de nous dire quelle est la position du Gouvernement sur ce document fondamental qui, entre autres choses, subordonne la dissuasion nucléaire française à celles des Américains.

**M. René Galy-Dejean.** Erreur !

**M. Georges Sarre.** Je cite le document : « La défense collective repose sur une combinaison entre forces conventionnelles et forces nucléaires adaptée à la nouvelle donne stratégique. La garantie suprême de la sécurité des alliés est assurée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance, en particulier celle des États-Unis. »

Faute d'avoir une visée géopolitique clairement définie, débattue et affichée, la suspension du service sous les drapeaux pourrait être prématurée.

La réflexion stratégique qui justifierait la disparition de la conscription n'a donc pas véritablement abouti. Par voie de conséquence, je ne vois guère comment une armée professionnelle pourrait assurer les intérêts stratégiques et vitaux de notre pays. La projection pour la projection, cela n'a guère de signification, surtout si on laisse à d'autres le soin d'en décider le sens. Pour justifier cependant cette « professionnalisation » des armées, vous avez évoqué, monsieur le ministre, les difficultés matérielles que nous avons rencontrées lors du déploiement de nos forces dans le Golfe ou, plus récemment, en ex-Yougoslavie. Permettez-moi justement de relever ici une contradiction. Au nom de cette professionnalisation, le

titre III du budget de la défense – salaires – serait maintenu tel que prévu par la loi de programmation militaire, alors que le titre V – équipements – baisserait.

Si c'était le cas, ce serait une bien curieuse façon de constituer une armée professionnelle. Ce choix risque en outre de pénaliser notre industrie de défense au moment où celle-ci doit se regrouper autour de leaders nationaux avant toute restructuration à l'échelle européenne. Le moment me semble donc mal choisi pour favoriser le titre III au détriment du titre V.

Ainsi, trois arguments majeurs demeurent de notre opposition à l'abandon de la conscription. Mais je l'ai dit, et je le répète, c'est un projet de loi que la cohabitation nous impose.

Il est donc d'autant plus remarquable, monsieur le ministre, d'y trouver des éléments positifs.

**M. Pierre Lellouche.** Ah ! ah !

**M. Georges Sarre.** Vous allez voir, je vais être cohérent, monsieur Lellouche, ce qui va peut-être me distinguer de vous.

**M. Guy Teissier.** On attend !

**M. Pierre Lellouche.** Vous, monsieur Sarre, vous nagez dans une incohérence intellectuelle totale !

**M. Georges Sarre.** D'abord, l'appel sous les drapeaux n'est pas supprimé, il est suspendu. Je crains cependant que cette nuance ne soit guère entendue par l'opinion et notamment par les jeunes. Il conviendra donc qu'elle soit rappelée autant que nécessaire. Pour cela, il faut mettre l'accent sur l'enseignement des principes de la défense nationale. Une nation qui souhaite exister doit pouvoir, doit savoir, se défendre ; et ses citoyens le vouloir. Je salue donc votre volonté de faire inscrire ces principes dans les programmes scolaires. J'espère en plus qu'il ressortira de vos discussions avec votre collègue de l'éducation nationale que les manuels scolaires ne passent aucun moment de notre histoire, y compris militaire, sous silence : ni ses heures de gloire ni ses heures sombres.

De la suspension de l'appel sous les drapeaux vous avez logiquement conclu qu'une journée suffisait à la convocation des jeunes. *Exit* donc ce « rendez-vous citoyen » de cinq jours dont personne, en dehors de cet hémicycle, ne comprenait l'utilité mais dont tout le monde redoutait les inconvénients et le coût. Nous souscrivons pleinement à votre engagement de reconsidérer le rôle et le statut des réserves. Nous serons attentifs à ce que les jeunes gens désireux d'intégrer ces réserves, après une préparation militaire, puissent le faire le plus simplement du monde et j'ose ajouter les plus nombreux possible.

Enfin, je souhaite, comme mes collègues Paul Quilès et les membres de la commission de la défense, que, durant la période transitoire qui nous sépare de la suspension de l'appel sous les drapeaux, les jeunes gens titulaires d'un contrat de travail bénéficient d'un report d'incorporation, ce qui dans la pratique reviendra à les dispenser du service militaire. Il ne faut quand même pas être plus royaliste que le roi !

Pour conclure, monsieur le ministre, nous faisons confiance au Gouvernement pour apporter dans les semaines, dans les mois à venir, des réponses satisfaisantes aux craintes et aux espoirs que je viens d'exprimer.

Selon le règlement du groupe RCV, j'ai parlé en son nom et sur son temps de parole, mais j'ai plus particulièrement défendu les positions du Mouvement des citoyens. D'ailleurs, vous avez dû les reconnaître ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur divers bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Bricq.

**Mme Nicole Bircq.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le calendrier parlementaire nous donne l'occasion d'examiner quasiment à la suite, deux textes qui concernent notre jeunesse et d'en débattre. Je veux y voir, avec vous tous et vous toutes, un symbole de l'avenir qui est porté par notre assemblée et par notre gouvernement.

Chers collègues, je suis, nous sommes attachés à la conscription. Je fais partie, en effet, comme beaucoup, d'une génération, celle de l'immédiat après-guerre, dont la mémoire d'enfance reste marquée par les grands combats qui ont meurtri l'Europe. J'ai également tiré la leçon de l'apport du contingent face à des généraux dressés contre la République il n'y a guère. Et à titre plus personnel, élevée dans une bourgade de province, j'ai gardé le souvenir mi-terrifié, mi-amusé de nos mères qui nous disaient à nous, filles, petites et grandes : « Ce soir, vous rentrez de bonne heure, c'est le jour de la conscription ». Je vois Brigitte Douay qui opine. Elle se souvient elle aussi. *(Sourires.)*

Aujourd'hui, le monde a changé et les menaces extérieures ne sont plus les mêmes. L'Europe se construit, avec difficulté, certes, des pas de côté souvent, des pas en arrière quelquefois, mais enfin elle avance. Et c'est la première fois dans l'histoire des peuples qu'elle le fait par et dans la paix. Il faut donc repenser notre outil de défense face à une menace qui s'est diversifiée et régionalisée.

Notre posture, selon le terme militaire convenu, doit s'adapter à la mobilité et à la technicité que génèrent d'éventuelles interventions sur le théâtre extérieur.

Il fallait donc, sans doute, se poser non seulement la question de l'utilité du service national dans sa formule actuelle, mais aussi celle de son efficacité à fonctionner dans le moule républicain qui fonde l'originalité française en Europe.

A ce titre, et le constat est fait depuis longtemps, le brassage social ne fonctionnait plus. Depuis 1970, avec l'introduction de la coopération, le service était devenu de fait inégalitaire. Le lien avec la nation, nous le savons bien, ne passe plus fondamentalement par le séjour de quelques mois, régulièrement raccourci du reste, dans les casernes.

Votre projet, monsieur le ministre, ce faisant, répond à trois principes auxquels notre tradition républicaine nous rattache : l'égalité, le lien de l'armée avec la nation, et la défense de notre pays dans une Europe qui devra bien à terme se doter d'un volet commun de défense, notamment pour les industries de la défense.

L'égalité, d'abord. Ce texte privilégie des dispositions universelles qui visent toutes les couches sociales, mais aussi les hommes et les femmes. En effet, les jeunes filles seront, avec un léger décalage, traitées de la même manière que les garçons. Cette mutation, malgré de timides velléités, n'était pas possible dans le dispositif actuel. Le caractère universel de votre projet permet de faire tomber cette barrière.

Le lien entre l'armée et la nation, ensuite. Il est maintenu à travers deux dispositions : l'appel de préparation à la défense, et la possibilité d'accomplir une préparation militaire pour accéder à la réserve. Toutefois, le choix d'intégrer la défense nationale dans les programmes de l'enseignement de l'éducation nationale est encore la meilleure façon de rénover ce lien.

M. Teissier, qui a quitté l'hémicycle, a tenu devant nous des propos insupportables, des propos inacceptables en jetant la suspicion sur une profession dont la mission est de préparer les jeunes à la citoyenneté. Son propos procède d'une tradition réactionnaire...

**M. Guy-Michel Chauveau.** Hélas !

**Mme Nicole Bricq.** ... que je croyais évacuée de nos jours et qui me rappelle de tristes souvenirs. Qui plus est, il m'a fait de la peine à titre personnel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Ce rapprochement avec l'éducation nationale nécessitera pour le moins une convention entre vos deux ministères, et je crois que vous en avez annoncé le principe à la commission de la défense. Le ministre de l'éducation nationale a marqué, à sa manière, son accord pour que cette nouvelle mission lui soit confiée. Il faudra certainement – c'était le sens du propos d'un de mes collègues tout à l'heure – une sensibilisation particulière du corps enseignant. Il serait bon à cette fin de rapprocher les sessions régionales de l'Institut des hautes études de défense nationale, des IUFM.

Enfin, je veux insister sur la cohérence de ce projet avec celui que nous venons de voter sur le développement d'activités pour l'emploi des jeunes. Votre projet prend, en effet, en compte ces emplois dans l'armée, et notamment dans la gendarmerie.

Je suis intervenue dans le précédent débat justement pour souligner l'importance qu'il y avait à ce que la gendarmerie puisse, dans le cadre de ses missions de sécurité civile en zone rurale et en zone urbaine, notamment de grande banlieue, et comme la police en zone urbaine, offrir des emplois à des jeunes. Le volontariat permettra d'y répondre dans un dispositif et des conditions financières semblables à ceux prévus dans le plan pour l'emploi des jeunes. Je vous remercie d'avoir pris en compte cette revendication qui était commune à tous les groupes de l'Assemblée.

En conclusion, le débat parlementaire qui s'ouvre est la fin d'un processus déjà abondamment nourri. Il doit néanmoins, monsieur le ministre, enrichir votre texte, notamment sur les mesures transitoires. Il faut, en effet, éviter que de nouvelles inégalités de traitement ne viennent se greffer à un dispositif déjà sérieusement mis à mal de ce point de vue. L'an 2002, c'est bien loin. Et plus on se rapprochera de la date des dernières incorporations, plus celles-ci risquent d'être ressenties comme une injustice. Nous connaissons bien la perversité des effets de seuil.

Cela veut dire que le dispositif des dispenses qui résultera du texte devra être parfaitement transparent et préserver ce principe d'égalité.

Il reste qu'avec ce projet nous faisons entrer notre système de défense dans une nouvelle ère où la paix toujours fragile doit être défendue par de nouveaux moyens.

Ce projet de loi, une fois voté, nous y aidera. Vous aurez pour cela le soutien du groupe socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Georges Sarre.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lellouche.

**M. Pierre Lellouche.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France aura dû attendre six ans après la chute du mur de Berlin pour engager enfin, avec l'élection du Président Jacques Chirac, une refonte fondamentale de son outil de défense.

Tandis que dès les années 1989-1991, la plupart des grandes démocraties alliées de la France, et la Russie elle-même d'ailleurs, n'hésitaient pas à remettre à plat l'ensemble de leurs politiques de défense, la France du deuxième septennat de François Mitterrand paraissait comme frappée d'une stupéfiante immobilité face aux grandes évolutions du monde. Nos forces armées, héritées de la guerre froide, demeuraient intactes, et, avec elles, l'institution de la conscription, sacrée depuis 1905 ; notre appareil industriel de défense demeurait lui aussi en l'état, à la fois disparate – entre public et privé – et trop morcelé face à la concurrence américaine. Demeurait aussi notre éloignement par rapport à l'Alliance atlantique, pourtant profondément chamboulée par la remise en question de la fin de la guerre froide.

Avec l'alternance de 1995, une politique ambitieuse de réforme militaire, sans égale depuis celle initiée par le général de Gaulle dans les années 1958-1962, put enfin être engagée dans notre pays.

Cette politique englobe l'ensemble des différents volets de notre politique de défense, de notre outil militaire :

La préservation, tout d'abord, de notre arsenal nucléaire, ce qui fut réalisé par l'ultime campagne d'essais de 1995-1996 avant le passage à la simulation ;

La refonte du format des armées vers la professionnalisation, donc le passage à une refonte du service national, dont nous traitons aujourd'hui ;

La restructuration de notre industrie d'armement, dont vous avez, monsieur le ministre, désormais la responsabilité opérationnelle ;

La volonté enfin de rééquilibrer la relation Europe - Etats-Unis à l'intérieur de l'Alliance atlantique, dans le sens de la défense européenne.

L'alternance parlementaire intervenue le 1<sup>er</sup> juin dernier ne modifie en rien ces orientations fondamentales.

D'une part, parce que le Président de la République, chef des armées, conserve en ces matières un rôle prééminent de par nos institutions, rôle que nous, gaullistes, veillerons à faire intégralement respecter dans cette enceinte.

D'autre part, parce que ces réformes relèvent, au-delà des différences de sensibilité politiques, de l'intérêt suprême de la nation : l'ajustement de notre outil de défense aux réalités de l'après guerre froide concerne chaque Français, puisqu'il y va de la sécurité de la France.

Tel est particulièrement le cas du sujet que nous abordons aujourd'hui à l'occasion, monsieur le ministre, de votre projet de loi portant réforme du service national.

Ce texte résulte, vous l'avez dit vous-même ce matin, de la décision du Président de la République, annoncée le 22 février 1996, de réorganiser le format et les missions de nos forces armées.

Ce faisant, le Président de la République tirait justement les conséquences d'une situation stratégique nouvelle engendrée par l'effondrement du bloc soviétique. Tout en prenant également en compte les enseignements de la guerre du Golfe, le Président décidait la professionnalisation progressive de nos armées, laquelle impliquait une réforme en profondeur, et sans précédent, de notre service national.

Il s'agissait en effet d'apporter une réponse mieux adaptée à nos besoins de défense, qui tiennent compte de l'éloignement des menaces armées de nos frontières, comme de l'émergence de nouvelles tensions et de situations à risques.

Je me réjouis, pour ma part, que votre projet de loi s'inscrive pleinement dans cette orientation fondamentale qui est la professionnalisation de nos armées.

De mauvais esprits verraient sans doute dans ce énième ralliement de votre majorité à la politique précédemment engagée une preuve supplémentaire de votre réalisme de gauche, voire de la « flexibilité idéologique », qui, semble-t-il, est la marque de votre Premier ministre.

Après Amsterdam et votre ralliement au pacte de stabilité monétaire, les trente-cinq heures décrétées la semaine dernière comme « antiéconomiques », le maintien des privatisations – sauf pour Air France, il est vrai – le maintien aussi des lois Pasqua et Debré, votre ralliement aujourd'hui à la professionnalisation me fait plaisir, même si, c'est vrai, il nous surprend par rapport aux déclarations de certains de vos amis dans des débats pas si lointains.

Mais vous me connaissez : ce n'est certes pas moi qui vous ferai le reproche de vous convertir à la réalité. Et ce encore moins sur ce chapitre essentiel de la défense !

S'il vous avait fallu, à votre parti, du temps de François Mitterrand, jadis, vingt années pour vous rallier à la force de frappe – ce fut, si ma mémoire est bonne, en 1978, un an après vos amis communistes –, ...

**M. Paul Quilès, président de la commission.** Il faut revoir vos fiches !

**M. Pierre Lellouche.** ... je constate avec bonheur qu'il vous aura fallu moins de quelques mois pour vous rallier aujourd'hui à la professionnalisation. Tant mieux !

**M. René Galy-Dejean.** C'est l'accélération de l'Histoire !

**M. Pierre Lellouche.** On peut avoir, monsieur Quilès, un débat là-dessus quand vous voulez !

**M. Paul Quilès, président de la commission.** On l'a déjà eu !

**M. Pierre Lellouche.** Il se trouve que je connais assez bien votre histoire sur ce sujet.

**Mme Nicole Bricq.** Elle est intéressante !

**M. Pierre Lellouche.** Reste tout de même, monsieur le ministre, que les modalités de votre réforme, de votre projet posent de nombreux problèmes.

Et vous me permettez d'ouvrir une petite parenthèse.

Je sais votre habileté et votre talent. Mais quand je vous entends, comme vous l'avez fait tout à l'heure avec des trémolos dans la voix, appeler l'Assemblée au consensus pour éviter de poser la question de fond – pourquoi avez-vous proposé ce texte ? – je ne puis vous apporter mon soutien.

**M. Daniel Marcovitch.** Vous êtes inutilement agressif !

**M. Pierre Lellouche.** Je me souviens en effet que, pendant des années, ce furent les socialistes qui combattirent le plus durement la politique de défense initiée par le général de Gaulle dans des termes extrêmement durs que je ne veux même pas rappeler aujourd'hui.

Permettez donc que, sur un certain nombre de points qui posent problème dans votre projet de loi, nous soyons en désaccord et que nous exprimions ce désaccord, sans pour autant faire preuve d'une volonté de scission de la nation sur un sujet aussi important.

Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le ministre, puisque vous siégiez alors vous-même au Sénat, que cette réforme avait fait l'objet d'un travail très approfondi dans tout le pays et dans les deux assemblées. René Galy-Dejean l'a rappelé en détail ce matin.

Le travail qui a été mené tant au Sénat, dans la commission présidée par Xavier de Villepin, qu'ici même, dans la mission d'information présidée par Philippe Séguin, a été considérable.

Les 1270 pages des deux volumes qui rapportent les quelque 82 auditions témoignent de l'ampleur, du sérieux et de la qualité de ces travaux.

Dans son rapport final, la mission de l'Assemblée nationale réaffirmait la nécessité de maintenir le recensement de tous les jeunes Français – ce qui est maintenu aujourd'hui. Elle réaffirmait aussi le principe de la conscription, simplement suspendue mais non supprimée – ce qui est également maintenu. Elle prévoyait enfin les moyens de « remonter en puissance » dans les conditions et les délais requis, si l'évolution du paysage géostratégique devait l'exiger. A cet égard, nous aurons des difficultés.

Pour ce faire, la mission proposait l'organisation d'un rendez-vous citoyen pour tous les jeunes Français, assorti de formules spécifiques de volontariat pour les jeunes âgés de dix-huit à vingt-cinq ans dans différents domaines relevant du ministère de la défense, de la sécurité civile, des affaires sociales, de la coopération, ainsi que de tout ce qui pouvait concerner le rayonnement extérieur de la France.

Ainsi envisagé, ce rendez-vous, dont la durée était fixée à cinq jours, restait un moment fort, un acte positif pour les jeunes Français, renouvelant la tradition de brassage social et de l'engagement républicain au service de la nation.

Ainsi envisagé, il aurait permis de continuer à diffuser l'esprit de défense auprès des jeunes et de les sensibiliser aux exigences du civisme.

De plus, le rendez-vous citoyen prévoyait le maintien de tests médicaux, psychotechniques et d'orientation. Il innovait aussi en introduisant des actions en faveur de l'insertion, ainsi que des informations sur l'ensemble des volontariats proposés par les armées.

Parallèlement à ce rapport, les conclusions de la réflexion menée par le Sénat s'accordaient à préserver le principe de la conscription, de même que les opérations de recensement et de sélection.

Le débat local dans tout le pays démontrait clairement, de son côté, l'attachement des Français au maintien d'un lien entre la nation et son armée, en même temps que leur adhésion à la professionnalisation voulue par Jacques Chirac.

C'est donc en s'inspirant de tout cela, de l'ensemble de cette réflexion, que s'est construit le projet de loi du précédent gouvernement sur la réforme du service national.

Les travaux sur ce texte furent particulièrement avancés puisqu'il fut adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale – par une autre majorité, c'est vrai – et en première lecture par le Sénat.

Ce texte avait, certes, fait l'objet de bien des débats au sein de toutes les formations politiques, comme le veut d'ailleurs une saine démocratie, mais la solution retenue s'avérait – sans être géniale, j'en conviens – la mieux adaptée à la fois aux besoins militaires de la nation et à ses exigences sociétales.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler aujourd'hui, face au texte nouveau que vous avez cru devoir réécrire, monsieur le ministre, que vos amis de l'opposition de l'époque – je pourrais citer Jean-Pierre Chevènement, aujourd'hui ministre, Paul Quilès, président de la commission de la défense, Mme Ségolène Royal, aujourd'hui ministre, M. Glavany et bien d'autres encore...

**M. François Lamy.** M. Séguin aussi !

**M. Pierre Lellouche.** ...critiquaient principalement la durée, jugée bien trop courte, du rendez-vous citoyen, durée qui, à leurs yeux, « ne permettait en aucune manière de maintenir le lien armée-nation, de susciter ou de préserver l'esprit de défense, de sensibiliser nos jeunes compatriotes à l'idée qu'ils sont collectivement responsables de la sécurité de la France ».

Ce sont vos amis qui mettaient alors en garde le gouvernement contre des « spéculations antirépublicaines les plus nauséabondes ». La formule est de Jean Glavany qui ajoutait « qu'en cinq jours on ne pourra faire passer aucun message, qu'aucune formation ne pourra être faite sérieusement ».

Ce sont les mêmes qui accusaient le volontariat de conduire à « une véritable politique de déréglementation du droit du travail ». La formule est de vous, monsieur Quilès.

N'était-ce pas Mme Royal qui, ici même, s'exclamait devant votre prédécesseur : « Les quelques heures du rendez-vous citoyen que vous nous proposez paraissent bien maigres, monsieur le ministre. »

Or où en sommes-nous aujourd'hui, après que vous avez pris la peine de réécrire entièrement le texte ? Non seulement les clameurs dans vos rangs se sont tuées – et je constate avec stupéfaction la façon dont laquelle vous vous êtes ralliés à la professionnalisation – mais vous nous proposez un texte confus, sans ampleur et sans ambition, dont on ne retiendra, si j'ose dire, que deux originalités.

La première est que vous enterrez définitivement le rendez-vous citoyen. Mais, n'osant ni le supprimer totalement, ni instituer le service obligatoire de deux mois que certains de vos amis avaient souhaité à l'époque, vous aboutissez à une simple formalité quasi facultative de quelques heures à peine. Une formalité que vous appelez pompeusement « appel de préparation à la défense », mais qui n'est en réalité ni un « appel », ni une « préparation », mais plutôt ce que j'appellerai – sans ironie excessive, hélas ! – une journée unique de défense ou une demi-journée, à laquelle vous invitez nos jeunes.

**M. Didier Boulaud,** *rapporteur.* Mieux vaut unique qu'inique ! (*Sourires.*)

**M. Pierre Lellouche.** Allons donc, monsieur le ministre ! Quelques heures pour sensibiliser nos jeunes aux enjeux de la défense de la France ? Quelques heures pour que s'affirme le lien entre les citoyens et la nation ? Quelques heures pour que soient transmises les valeurs civiques et démocratiques ? Quelques heures pour détecter et orienter les jeunes illettrés, faire connaître les métiers de la défense, inviter à l'engagement, au volontariat ? Est-ce là tout votre « appel », toute votre « préparation », votre seul message militaire à la jeunesse ?

Ne s'agit-il pas, plutôt, d'une parodie de citoyenneté, d'une mascarade faussement républicaine ?

Tandis que le rendez-vous citoyen aurait pu être une expérience unique, un exemple de brassage social, un moment riche dans la vie de chaque Français, vos quelques heures ne suffiront pas à tester les connaissances de nos jeunes. Or, à ce jour, l'armée est le seul endroit dans le pays où soit réellement mesuré le drame de l'illettrisme en France.

Elles ne suffiront pas non plus à tester leur état de santé, lacune d'autant plus grave que vous prétendez par ailleurs être en mesure de préparer une remontée en puissance en cas de mobilisation générale. Mais avec quels conscrits, puisque vous ne les aurez pas testés ?

Elles ne suffiront pas, enfin, à les informer sur les formes de volontariat, sur les modalités d'engagement, et encore moins sur le rôle et l'organisation de la défense du pays.

Ayant supprimé ce lien ultime entre l'armée et la jeunesse, vous nous proposez une autre tartuferie. Ce que l'armée ne fera plus, dites-vous, l'école va le faire ! Vous voulez militariser le « mammoth » de M. Allègre ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Paul Quilès,** *président de la commission.* Non !

**M. Pierre Lellouche.** Mais comment ? A partir de quelle classe ? Pour combien de temps ? Avec quels enseignants ? L'intention est louable, bien sûr.

**M. le ministre de la défense.** Vous choisissez le registre de la polémique. C'est votre liberté !

**M. Pierre Lellouche.** Non, je ne suis pas polémique !

**M. le ministre de la défense.** Qu'est-ce que ce serait !

**M. Pierre Lellouche.** Je vais vous citer les déclarations de M. Allègre devant notre commission.

C'est M. Allègre qui, interrogé sur cette affaire, faisait allusion lui-même aux résistances, disons culturelles, de l'éducation nationale.

Il précisait que la « modification des programmes scolaires constitue toujours une très lourde charge » et estimait, par ailleurs, que « le contrôle des connaissances scolaires était effectué d'excellente manière par les armées, et qu'il serait très difficile à l'école de faire ce travail ».

Au total, j'avoue ne pas très bien comprendre pourquoi vous supprimez un rendez-vous citoyen utile à la République, pour le remplacer par la formalité d'une « journée militaire unique », si j'ose dire – en fait, quelques heures à peine, qui ne serviront à rien, et qui se révéleront très coûteuses. Je rejoins sur ce point l'analyse de M. Galy-Dejean.

La seconde originalité de votre texte, monsieur le ministre, qui, là encore, détruit un peu plus le lien entre l'armée et la jeunesse, consiste à supprimer la plupart des formes de volontariat que nous avons retenues, pour ne conserver que les formes strictement militaires et la coopération technique internationale.

Notre projet de loi initial aurait permis aux jeunes Français d'apporter leur contribution à la nation en accomplissant, en tant que volontaires, et non pas en tant que salariés, une mission d'intérêt général propre à développer la solidarité et à renforcer le sentiment d'appartenir à la communauté.

Tout cela constituait autant de renforts importants pour les effectifs de police et pour les unités d'intervention de la sécurité civile, services que vous allez aujourd'hui totalement désorganiser.

Les raisons qui vous ont amené à faire ainsi disparaître les formes civiles de volontariat ne tiennent naturellement ni au service national lui-même, ni aux besoins du pays, mais, si j'ai bien compris, à « l'impérialisme » des 350 000 emplois jeunes de Mme Aubry, qu'il a bien fallu trouver quelque part ! Les « cavaliers verts », « veilleurs de bruit » et autres « agents d'ambiance » ne suffisant pas, vous êtes allé puiser dans le stock des volontariats civils, et même militaires, anciennement prévus au sein du service national pour fabriquer les fameux « métiers nouveaux » inventés par votre collègue Mme Aubry.

Je ne reviendrai pas sur le fond du sujet, nous avons eu l'occasion de nous exprimer.

**M. Didier Boulaud**, *rapporteur*. Diversement, d'ailleurs !

**M. Pierre Lellouche**. Ce qui m'inquiète, ce sont deux choses.

D'une part, en supprimant la dimension du « service national » d'un certain nombre de missions d'intérêt collectif pour les transformer, comme vous dites, en « nouveaux métiers » sur cinq ans, vous qui vous réclamez – et je ne doute pas de votre bonne foi, monsieur le ministre – de la République, des valeurs républicaines, vous affaiblissez le lien entre la jeunesse et la nation.

D'autre part, s'agissant des volontaires militaires eux-mêmes, dont la solde et la durée de contrat seront inférieures à celles des engagés professionnels, votre système, comme l'a excellemment dit ce matin mon collègue René Galy-Dejean, aboutira à fabriquer une sorte de sous-armée à l'intérieur même de nos forces armées, à adjoindre aux soldats professionnels des bataillons de « valets d'armes » sans avenir, cantonnés à des tâches purement subalternes.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, le groupe du RPR rejette votre projet en regrettant profondément son absence d'ambition pour notre jeunesse, son absence de référence aux vertus patriotiques et aux grands principes sur lesquels se fonde notre société et qui, par le passé, ont permis à notre nation de relever les défis de l'Histoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président**. La parole est à M. Jean-Claude Sandrier.

**M. Jean-Claude Sandrier**. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme le précise l'exposé des motifs, ce projet de loi portant réforme du service national s'inscrit complètement dans le cadre des orientations définies par le Président de la République et approuvées par l'ancienne majorité. Il est dit explicitement qu'« il importe de mener à bien le processus engagé sous l'impulsion du Président de la République ». Processus contre lequel les groupes politiques de gauche se sont ensemble élevés.

Vous comprendrez donc notre réserve à nous engager dans une voie à laquelle nous nous sommes opposés. D'autant – faut-il le rappeler ? – que la nouvelle organisation de la défense qui sous-tend ses choix, est basée sur la professionnalisation totale des armées, elle-même élaborée en fonction d'analyses et d'objectifs stratégiques contenus dans le Livre blanc initié par le gouvernement de M. Balladur et qui n'ont jamais été débattus par les assemblées parlementaires.

Nous comprenons bien qu'il puisse y avoir un caractère d'urgence à combler un vide législatif, surtout lorsque, avant même tout vote d'une loi, votre prédécesseur, monsieur le ministre, a commencé à mettre en œuvre la réforme. Mais la précipitation du gouvernement précédent et de sa majorité ne saurait justifier la nôtre, car, sur deux points clés, dont l'exposé des motifs dit qu'il « place les pouvoirs publics devant un défi », le débat aurait mérité d'être poursuivi. Cela concerne le lien de l'armée et de la nation et le rappel sous les drapeaux en cas d'urgence.

Ne nous cachons pas derrière des mots. Peut-on établir un lien véritable, solide, sérieux, qui laisse une trace, même dans les mémoires, en un jour ou en cinq ? Ce lien, si même on peut le définir ainsi, est bien tenu et, en

tout cas, peu convaincant. On aura beaucoup de difficultés à construire une armée de métier en préservant l'esprit de défense dans la nation avec ce projet de loi, même au prix de quelques cours dans les lycées.

D'ailleurs, on peut mesurer la fragilité de ce lien lorsqu'on pose la question d'un recrutement massif en cas d'urgence.

Mais recruter qui, c'est-à-dire avec quelle formation ? Et où, c'est-à-dire dans quelles structures ?

Cela ne peut que renforcer notre position en faveur d'une armée mixte plus professionnelle mais avec un minimum d'instruction militaire et civique pour des jeunes dont on dit qu'un jour ils pourraient être appelés. Car, si, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, « on peut s'interroger sur le caractère "peu praticable" d'un service militaire court », on doit s'interroger bien davantage sur le caractère, à mon sens encore moins « praticable », d'un appel dans une situation d'urgence et non précédé d'une instruction militaire minimum.

Je pense que, là aussi, on ne peut pas prendre prétexte du fait que le service national n'était plus en phase ni dans sa durée ni dans sa conception – ce qui est profondément vrai – pour le supprimer purement et simplement.

Quelques mois de plus d'un débat approfondi nous auraient sans doute amenés à un plus large consensus sur cette question, préservant ce qui nous semble une nécessité pour la défense du pays, c'est-à-dire l'implication de chacun, et répondant, je le crois, à l'attente de nombreux militaires eux-mêmes.

Je rappelle d'ailleurs que, sur quatorze pays européens, cinq seulement ont abandonné le service militaire, parmi lesquels le Luxembourg, la Belgique, l'Irlande et les Pays-Bas.

L'idée d'un service civique et militaire, au contenu rénové, apte à intéresser les jeunes, d'une durée courte mais suffisante pour constituer un lien véritable entre l'armée et la nation, permettant un appel d'urgence dans les meilleures conditions, aurait pu être examinée.

Veillons, je le répète, à ne pas développer, au-delà de ce qu'il peut être aujourd'hui, un désintérêt de notre société pour sa défense.

Personne ne dit que nous n'avons pas et que nous n'aurons pas à être présents dans un tel ou tel pays pour des raisons simplement humaines, comme nous le sommes en Bosnie. Mais peut-on bâtir une stratégie de défense autour de ce type d'intervention ?

Ne sous-estimons pas la nécessaire vigilance à l'égard du territoire national. Personne ne peut dire que celui-ci ne sera pas demain à défendre, que toute menace de conflit est définitivement écartée en Europe, qu'une mobilisation ne sera pas nécessaire avec l'utilisation d'armes, même les plus simples.

Enfin, sachons voir, non pour les accepter, mais pour les parer, les implications sévères que ces modifications vont avoir sur une industrie d'armement déjà durement secouée.

Nous ne voulons pas que soit sacrifié l'équipement des armées, c'est-à-dire l'emploi dans nos industries, à une professionnalisation menée à marche forcée.

Nous ne pouvons, sur le fond, nous déjuger, même si nous apprécions les efforts faits par rapport au texte du gouvernement précédent sur les soldes des engagés – égales au SMIC – sur la réapparition d'une préparation militaire ouverte à tous les jeunes, la réorganisation des réserves et l'implication de l'éducation nationale.

L'ensemble de ces remarques nous amène à être attentifs à deux questions essentielles, à propos desquelles nous avons déposé des amendements et qui ont, je le crois, retenu votre attention, monsieur le ministre.

La première concerne la nécessaire évaluation des dispositions de la présente loi. Et nous insistons pour que cette évaluation fasse l'objet d'un débat parlementaire.

La seconde concerne le rétablissement de l'appel sous les drapeaux, dont nous souhaitons qu'il puisse s'effectuer après décision du Parlement, si les objectifs assignés aux armées le nécessitent.

Enfin, il nous paraîtrait injuste, alors que nous nous acheminons vers la fin du service national, de pénaliser les jeunes qui ont un emploi. Il nous revient de trouver la forme qui, en permettant une transition cohérente pour l'armée, prendra en compte les intérêts de dizaines de milliers de jeunes qui risquent de perdre leur emploi. Ce sera ainsi assumer jusqu'au bout les conséquences de la décision d'abandonner le service national.

Notre discussion, monsieur le ministre, montrera, je le pense et je le souhaite, la nécessité d'un vrai débat sur la situation internationale, les choix politiques, de la majorité de gauche notamment, permettant de contribuer à son évolution vers plus de paix et de désarmement, donc sur notre stratégie de défense nationale. Dans l'attente, nous nous abstenons sur ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Pierre Lellouche et M. Charles Cova.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Antoine Carré.

**M. Antoine Carré.** Selon la formule du cardinal de Bernis : « Il faut tout calculer et ne pas tout craindre. »

A lire ce projet de loi, il n'est pas sûr que le Gouvernement se soit inspiré de cette maxime. Ainsi, dans un domaine au moins, l'état de santé des jeunes, il n'a pas tout calculé et il a pourtant tout craint. C'est sur ce point précis que je ciblerai mon intervention, tant la contradiction entre ses intentions et ce projet de loi me paraît flagrante. Car, enfin, monsieur le ministre, de quoi parlez-vous tant dans l'exposé des motifs que dans le corps même de votre texte ? De la possibilité de remontée en puissance du dispositif de défense de notre pays.

Ainsi, parmi les trois défis que vous relevez, à juste titre, vous mentionnez l'impératif suivant : « Prévoir la reprise d'un recrutement plus massif au cas où de nouveaux besoins de sécurité l'exigeraient ». Fort bien, l'objectif est réel, l'intention est bonne.

Un autre impératif est aussi évoqué au deuxième alinéa du texte proposé pour l'article L. 112-2 du code du service national qui prévoit que l'appel sous les drapeaux « est rétabli par la loi si la défense de la nation le justifie ». Fort bien, l'intention est tout aussi bonne. Quoique... Quoique j'invite mes chers collègues à s'interroger sur les conséquences mêmes de cette disposition. Je vois mal comment les armées pourraient agréger au sein d'unités professionnelles des conscrits n'ayant aucune connaissance de base sur le plan militaire ; comme je ne vois pas l'efficacité de ces « pseudo-soldats » du XXI<sup>e</sup> siècle dans un combat moderne et que je vois encore moins bien comment une jeune recrue pourra lutter efficacement, par exemple, contre un type de terrorisme organisé et aveugle du style de la bande de Kelkal. La professionnalisation est, me semble-t-il, exclusive de tout autre système et admet difficilement les alternatives interférentes.

Enfin, on peut admettre que, pour complaire à votre majorité, vous ayez souhaité maintenir la fiction d'une levée en masse qui, je l'espère, restera hypothétique. Dans

cette hypothèse d'école, quelle serait l'efficacité du dispositif si l'on considère le niveau de formation censé être dispensé aux jeunes recrues ? Il n'empêche que toutes ces dispositions consignées dans ce projet de loi oublient un fait essentiel : l'état de santé des jeunes recensés et de ceux qui feront leur appel de préparation à la défense. Dès lors, à quoi peut donc servir cette remontée en puissance, tant évoquée dans votre texte, si l'on ne connaît pas la qualité de la ressource ? En un mot, quantité et qualité de la ressource sont absolument indissociables. Cette contradiction étant soulevée, que faire ?

Le recours au bilan de santé effectué durant la scolarité en améliorant les moyens donnés à la médecine scolaire semble être la solution envisagée. Elle me paraît peu réaliste et bien difficile à mettre en place. Je souhaiterais que d'autres pistes soient étudiées. En effet, un système simple s'offre aux armées afin de connaître l'état physique de la classe d'âge : obliger les participants de l'appel de préparation à la défense à fournir, dès leur arrivée dans les centres, un certificat médical établi par leurs médecins d'après un certificat type rédigé par le service de santé des armées qui reprendrait le cadre du SYGICOP simplifié et actualisé. Voilà, me semble-t-il, une disposition qui permettrait aux armées de vérifier l'état de santé des jeunes Français, de savoir quel effectif est disponible en cas de crise, de faire les enquêtes épidémiologiques bien souvent nécessaires.

Ainsi les armées seront-elles en possession de tous les éléments : quantitatifs, grâce au recensement, et qualitatifs, grâce aux tests contre l'illettrisme et au certificat médical. Voilà l'idée qui préside à l'amendement que le groupe UDF a déposé et qui a le grand mérite de combler une lacune de ce projet de loi.

Mais quand bien même cette disposition serait reprise dans votre texte, monsieur le ministre, cela n'entamerait en rien ma conviction, qui est aussi celle du groupe UDF, que votre appel de préparation à la défense est un système aussi inutile que dispendieux et de nature à obérer gravement, par là même, la professionnalisation qui est notre objectif comme le vôtre. Les cinq jours du rendez-vous citoyen me semblaient déjà bien courts. Cette journée d'information, d'initiation, de formation, de contact, que sais-je..., quel leurre ! Je m'interroge sur son espérance de vie. (*Applaudissements sur des bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Charasse.

**M. Gérard Charasse.** Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, pour moi le projet que nous discutons aujourd'hui est un bon projet, même s'il n'est pas d'origine parlementaire. (*Sourires.*)

**M. le ministre de la défense.** Ils ne peuvent pas tous l'être !

**M. Gérard Charasse.** C'est un bon projet car il préserve le principe républicain, et donc radical, de lien entre l'armée et la nation. Le tour de force du projet est de conserver une réalité à ce principe fondateur malgré la disparition de ce qui en était l'ossature, c'est-à-dire la conscription, qui est d'ailleurs non pas supprimée, mais suspendue.

Qui peut nier cependant aujourd'hui que le concept même de notre défense doit évoluer ? Le risque d'un conflit majeur en Europe s'estompe, la fin du monde bipolaire ne fait que se confirmer. Notre concept de défense, tourné vers ce modèle, se trouve pris de court. Il nous faut désormais savoir nous projeter sur des théâtres

d'opération éloignés, pour des durées variables, avec un matériel puissant et technologiquement avancé qui nécessite de plus en plus d'expertises.

Si elle assure, à l'évidence, la protection de notre territoire et la prise en compte des intérêts français à l'extérieur de nos frontières, une défense modernisée nous permet aussi de faire entendre, là où c'est nécessaire, la voix de notre pays et de porter le modèle républicain qui est le nôtre. A l'heure où les choix deviennent mondialisés et mondiaux, et tant que la maxime « Qui peut frapper, peut parler » restera vraie, la France, si elle souhaite tenir son rôle de puissance moyenne sans trop d'arrogance et sans trop de modestie, doit rénover son outil de défense. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'y avoir travaillé, de nous avoir fait partager votre projet et d'avoir accepté de prendre en compte les remarques que nous avons formulées. J'ai été en particulier sensible au fait que les remarques de la commission sur le rôle de l'enseignement et des enseignants dans la construction de l'esprit de défense aient été reprises. Néanmoins, aussi soucieuse de son armée soit-elle, une nation ne saurait accepter que cette dernière ignore les réalités économiques et sociales auxquelles le pays est confronté et, parmi celles-là, le chômage et la formation.

Votre projet, monsieur le ministre, prévoit que l'on ne casse plus le cursus de formation puisqu'un report supplémentaire sera accordé aux jeunes qui poursuivent des études ou une formation professionnelle. Cette possibilité est assortie d'un dispositif d'application souple en ce qui concerne les dates de demande de ces reports. Le souci de coller à la réalité des situations que nous rencontrons tous sur le terrain est donc patent dans ce domaine. Mais, si l'aspect formation professionnelle ou études universitaires a été traité de manière satisfaisante, le problème des jeunes appelés titulaires d'un contrat de travail n'est pas évoqué dans le projet. Sans doute, monsieur le ministre, comptiez-vous sur nous !

**M. le ministre de la défense.** Pas à ce point-là tout de même ! (*Sourires.*)

**M. Gérard Charasse.** Dans ce domaine, la voie est étroite. Je comprends certains de mes collègues qui ont souhaité que les jeunes appelés titulaires d'un contrat de travail puissent bénéficier systématiquement d'un report d'incorporation ou même d'une dispense. Pour ma part, je considère qu'appliquée de manière unilatérale cette règle serait une rupture manifeste du principe d'égalité et risquerait de déstabiliser le contingent mobilisable au moment où le processus de professionnalisation n'est pas encore totalement engagé. Nous n'avons pas le droit de prendre ce risque. A l'évidence, il ne faut pas que la loi sur laquelle nous travaillons crée de fait un aménagement très séduisant au premier abord mais qui conduirait, à terme, à vider le projet de sa substance. Il ne faut pas pour autant nier la réalité de la situation de ces jeunes gens qui reçoivent, après leurs études ou à la suite d'une formation, une promesse d'embauche qu'ils ne peuvent honorer. Je suggère de donner, pour ceux d'entre eux pour lesquels la présence dans l'entreprise est indispensable, la possibilité de différer l'appel. Avec mes collègues radicaux, j'ai déposé un amendement dans ce sens. Il peut être une attitude mesurée entre la position défendue par la commission et le légitime souci d'équilibre de nos forces et de respect des principes républicains exprimé par le Gouvernement. Je souhaite que notre proposition soit entendue.

Aussi, vous l'avez compris, je voterai pour ce texte pour les raisons que j'ai évoquées, mais sans ignorer que, face aux nouvelles menaces, un outil de défense rénové est indispensable si notre pays veut s'insérer au mieux dans les dispositifs communs de défense. C'est en faisant la démonstration – votre texte y contribue, monsieur le ministre – que la France a su s'adapter à une situation internationale en pleine mutation qu'elle sera à même de peser et d'occuper toute sa place dans ces dispositifs. Dans notre esprit, il s'agit non pas d'une fin mais d'un moyen de relancer la politique européenne de défense et de sécurité commune que j'appelle à nouveau de mes vœux. (*Applaudissement sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. François Lamy.

**M. François Lamy.** Monsieur le ministre, je ne crois pas trahir le sentiment de nombre de mes collègues du groupe socialiste en vous disant que nous aurions aujourd'hui préféré examiner et voter un autre texte portant réforme du service national.

Bien que partisans d'une professionnalisation accrue de nos armées pour tenir compte des nouvelles missions qui leur incombent face à la nouvelle donne internationale, nous aurions certainement préféré un dispositif permettant à l'ensemble de la jeunesse de s'initier et de participer plus activement à la défense de notre pays.

**M. Charles Cova.** Très bien !

**M. François Lamy.** Et pour avoir lu l'ensemble des documents sur les débats qui se sont déroulés sur ce sujet dans cette enceinte depuis plus d'un an, je sais que ce sentiment est partagé sur tous les bancs de cette assemblée.

A propos de ce vaste débat, j'ai été peiné de voir certains de nos collègues ce matin, M. Galy-Dejean ou M. Lellouche, jouer au petit jeu des citations ou des rappels historiques. La lecture du rapport de la mission d'information présidée par M. Séguin, des quotidiens de l'époque et des comptes rendus des débats de notre assemblée permet de mesurer la taille de la couleuvre que certains d'entre vous ont dû avaler en votant le projet de loi du précédent gouvernement. Je ne citerai que l'intervention de M. Teissier...

**M. Michel Voisin.** Il n'est plus là !

**M. François Lamy.** ... lors de la première séance de l'Assemblée du 30 janvier 1997. En voici un extrait : « Le contenu du rendez-vous citoyen me laisse en revanche quelque peu dubitatif. Prévoir une évaluation des jeunes gens est une idée généreuse, mais cela ne va-t-il pas servir à masquer les défaillances d'un système éducatif mal adapté ? Le risque est grand que le rendez-vous citoyen ne serve qu'aux statistiques de l'INSEE et que tous les militaires chargés de l'encadrement n'y jouent qu'un mauvais rôle de surveillant d'internat. Je crains fort que ce rendez-vous ne soit qu'un rendez-vous manqué, qu'une coquille vide de tout sens patriotique. » J'en resterai là !

**M. Michel Voisin.** Vous avez de bonnes lectures !

**M. Didier Boulaud, rapporteur.** Quelle cohérence, quelle continuité dans l'erreur !

**M. François Lamy.** Les temps sont difficiles !

**M. Paul Quilès, président de la commission.** Il est cohérent avec lui-même : il est toujours contre !

**M. François Lamy.** Si faire de la politique, pour nous, socialistes, c'est défendre et mettre en application des valeurs, des convictions et des principes, c'est aussi tenir compte des réalités et du contexte dans lequel nous évoluons.

Depuis l'intervention du Président de la République du 22 février 1996, la réforme de notre système de défense a fait l'objet d'un large débat sur lequel je ne crois pas nécessaire aujourd'hui de revenir, même s'il aurait beaucoup à en dire. La loi de programmation militaire votée en juin 1996 a tiré les conséquences de cette décision en arrêtant le format et la composition de nos armées ainsi que les dotations budgétaires nécessaires pour y parvenir.

Le processus de restructuration des unités est donc maintenant largement engagé et la disparition du service militaire est une idée totalement intégrée par l'opinion publique, et tout particulièrement par la jeunesse. Cette idée est tellement intégrée que, comme vous l'avez souligné lors de votre intervention de ce matin, monsieur le ministre, aucune formation politique n'a jugé bon de prôner son rétablissement lors des dernières élections législatives.

Enfin, les contraintes budgétaires et les priorités que s'est fixées la nouvelle majorité de cette assemblée ne permettraient pas d'imaginer un dispositif plus ambitieux, donc plus coûteux. Dès lors, la décision du Premier ministre de poursuivre et d'achever la professionnalisation telle qu'elle avait été prévue dans les meilleures conditions possibles était la plus sage des décisions. Cette décision témoigne du sens de l'Etat et des responsabilités qui anime ce gouvernement.

Dans ce contexte, le projet de loi que vous nous présentez aujourd'hui est, à quelques détails près, le meilleur des compromis. Il tient compte des débats passés en reprenant les dispositions du précédent projet de loi ayant fait l'objet d'un consensus comme le maintien du recensement et la suspension du service militaire, qui permettront la possible remontée en puissance si la défense de la nation l'exigeait.

Monsieur le ministre, vous avez introduit certaines dispositions permettant de garder le lien minimal entre l'armée et la nation, principe qui nous tient particulièrement à cœur. En rétablissant la préparation militaire et en développant le volontariat militaire, vous laissez la possibilité à chaque jeune d'exercer son droit à participer activement à la défense de son pays. En intégrant aux programmes scolaires l'obligation d'un enseignement sur les principes de la défense nationale, vous permettez de sensibiliser notre jeunesse aux questions de défense.

Cette dernière disposition est particulièrement importante car elle constitue une évolution symbolique majeure. Ses modalités d'application ont fait l'objet d'un débat au sein de notre commission. Comme pour toutes les ruptures, il faudra certainement un peu de temps pour que les esprits s'y accoutument et que les habitudes se prennent.

Néanmoins, je fais confiance aux enseignants, qui ont toujours su faire face à leurs responsabilités et à leur devoir, pour accomplir cette nouvelle mission.

Il est important que la mise en place de cet enseignement se fasse dans les meilleures conditions possible. Un groupe de travail réunissant des représentants du ministère de l'éducation nationale et de votre ministère a été mis en place. Je crois pouvoir me faire l'interprète de

l'ensemble des membres de la commission en exprimant le souhait que les parlementaires soient associés à ses travaux avant que ses conclusions ne soient rendues.

Pour garder ce lien indispensable entre l'armée et la nation, il faudra aller certainement plus loin. En effet, la présence d'appelés du contingent dans les unités mettaient les militaires professionnels dans une relation plus étroite avec la société qu'ils ont pour mission de défendre. Si le volontariat et les nouvelles réserves, sur lesquelles nous débattons prochainement, vont permettre certainement aux professionnels de garder le contact, une évolution de leur formation et de leur statut est indispensable pour que leur intégration dans la vie de notre pays ne se limite pas à l'existence d'unités dans certaines villes et à leur présence dans les cérémonies commémoratives.

Reste la journée de préparation à la défense.

Il est nécessaire d'évacuer aujourd'hui le faux débat de la durée. Pas plus que ne l'était le rendez-vous citoyen imaginé par la précédente majorité, l'appel de préparation à la défense n'est destiné à remplacer le service militaire. Nous approuvons la volonté de s'en tenir strictement à l'accomplissement d'objectifs strictement militaires : vérifier l'efficacité du recensement ; apporter, après l'enseignement dispensé par les établissements scolaires, un complément de formation sur les enjeux de la défense et sur son organisation ; présenter les possibilités offertes par la préparation militaire ; et surtout, au moment où les jeunes se posent concrètement la question de leur avenir, montrer les possibilités offertes en matière professionnelle par les armées, par l'intermédiaire du volontariat ou de l'engagement. Ce dernier point est, à mes yeux, particulièrement important, car des incertitudes demeurent quant à la qualité du recrutement de la future armée professionnelle.

On le voit bien, une journée est suffisante pour atteindre ces objectifs. Et si on pouvait comprendre, compte tenu des réticences d'une grande partie de l'ancienne majorité face à l'abandon de la conscription, qu'il était nécessaire pour M. Millon de trouver, par le biais du rendez-vous citoyen, un dispositif aux ambitions plus larges, nous approuvons le retour à une organisation plus simple, moins coûteuse, mais certainement plus efficace. Nous nous verrons donc dans l'obligation de lutter tout au long de ce débat contre la volonté opiniâtre, mais bien compréhensible, de M. Galy-Dejean de réintroduire par petits morceaux le contenu du rendez-vous citoyen dans l'appel de préparation à la défense.

Il faut que les méthodes pédagogiques employées lors de cette journée soient à la hauteur des objectifs. L'emploi de techniques modernes, la possibilité donnée aux jeunes de pouvoir s'exprimer librement et de trouver les réponses à toutes les questions qu'ils se posent, sont autant de facteurs déterminants pour la réussite de cette journée. Le fait que l'enseignement pratiqué soit adapté au niveau de formation des jeunes reçus doit également y contribuer, même si cela doit en compliquer un peu l'organisation de cette journée.

La question se pose de savoir s'il ne conviendrait pas de placer tout de suite cette journée dans le cadre scolaire. C'est le sens des propositions faites par M. Paecht. Par principe, je n'y vois pas d'opposition. Se posent cependant les modalités pratiques d'une telle disposition. Si nous pouvons imaginer que le monde enseignant acceptera d'être formé et d'enseigner les principes généraux de la défense, nous savons également que la venue de militaires dans les établissements poserait certainement un peu plus de difficultés.

La réforme de nos armées va prendre plus de cinq ans. Laissons au moins à l'éducation nationale le même temps pour parvenir à l'évolution des mentalités de l'ensemble de ses personnels.

**M. Jacques Myard.** Il en faudra plus !

**M. René Galy-Dejean.** Après les paras à l'usine, les paras à l'école !

**M. François Lamy.** Procédons donc par étapes, laissons cohabiter et travailler ensemble quelques années les deux systèmes, défense et éducation nationale, et nous verrons, lorsque nous ferons le bilan de la réforme, si nous pouvons aller plus loin.

En conclusion, il reste un petit problème, monsieur le ministre : le nom donné à cette journée. J'ai pu mesurer en préparant cette intervention la difficulté, voire l'impossibilité de la nommer par son sigle, l'APD. De plus, le mot préparation nous semble impropre, puisque l'enseignement dispensé sera un complément de celui reçu dans les établissements scolaires. J'espère donc que nos débats aboutiront à une appellation plus adaptée, ce qui nous donnera une raison supplémentaire de voter votre texte, pas forcément avec l'enthousiasme que nous aurions souhaité, mais au moins avec la satisfaction du travail bien fait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Birsinger.

**M. Bernard Birsinger.** Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, au nom du groupe communiste, Jean-Claude Sandrier a rappelé les incertitudes qui entourent la réforme globale de notre système de défense. Le texte qui nous est présenté contribue au bouleversement des armées engagé depuis 1996 et, à ce titre, il porte les stigmates d'une conception de la défense éloignée des citoyens.

Cela explique les nombreuses contradictions des projets de loi venus en débat pour réformer le service national alors que l'objet principal de ce texte concernera la gestion de la « phase de transition ».

J'ai bien noté, monsieur le ministre, que ce projet de loi affiche une volonté de mettre un terme à une situation anachronique puisque, depuis neuf mois, la loi de la République n'est plus appliquée pour ce qui concerne le service national.

Cette situation est révélatrice de la méthode hautaine et cavalière qui a présidé au bouleversement de l'ensemble de notre système de défense. Si le premier texte du nouveau gouvernement – pour ce qui concerne la chose militaire – a la volonté et le mérite de combler en partie le vide législatif créé par son prédécesseur, nous ne pourrions, dans l'avenir, faire l'économie d'une réflexion nouvelle et d'ensemble sur les questions de la défense nationale et sur l'organisation des forces armées.

Un sujet de cette importance requiert un consensus républicain, compte tenu des sujétions et des efforts financiers qu'il demande à la communauté nationale. Il ne saurait être l'affaire d'une ou de quelques personnes sous peine d'être incompris et rapidement rejeté par notre peuple. Fait exceptionnel, les 152 amendements votés par l'ancienne majorité sur un texte de l'ancien gouvernement, en février dernier, ont prouvé que la suppression – même déguisée en suspension – du service militaire était source d'une profonde inquiétude quant au devenir de la conception de nos armées, au maintien de l'esprit des valeurs de défense dans notre société. On a pu également s'en rendre compte en entendant les interventions des différents représentants de cette gauche plurielle actuellement au Gouvernement.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, les députés communistes vous ont fait savoir qu'ils auraient préféré qu'une réforme du service national soit précédée d'un véritable débat national, débarrassé de l'*a priori* d'une armée de métier, en vue de l'élaboration d'un projet partagé et soutenu par les gens et par notre jeunesse.

Les amendements proposés par notre groupe au texte qui nous est proposé ont pour objectif de laisser une porte ouverte au contrôle, à l'évaluation de la mise en place de l'armée de métier et au droit – pour la représentation nationale et pour notre peuple – de décider demain de la forme et des moyens les plus appropriés pour l'organisation de la défense du pays.

La France contemporaine, qui n'a pas l'expérience d'une armée entièrement professionnalisée, doit, logiquement, pouvoir tester ce choix.

Vous le savez, nous sommes favorables à une armée mixte plutôt qu'à une armée de métier, nous sommes profondément attachés aux liens qui existent entre l'armée et les citoyens, à la démocratie. Nous avons fait des propositions visant à permettre à la représentation nationale de suivre annuellement la mise en place de cette armée et à pouvoir, au terme de ce processus, faire évoluer le dispositif et à en débattre.

C'est être fidèle à l'article 34 de la Constitution que de réserver au Parlement le droit de faire évoluer la loi concernant les sujétions liées à la défense nationale et l'organisation générale de la défense du pays.

C'est pourquoi l'éventuel rétablissement de l'appel sous les drapeaux ne saurait faire l'objet d'une vague insinuation.

A ce sujet, si le rapport de la commission n'exclut pas l'éventualité d'une résurgence de menaces conventionnelles ou terroristes contre notre territoire conduisant à une révision du format des armées qui aurait recours aux appelés, chacun mesure bien l'efficacité illusoire de cette possibilité puisque les appelés n'auraient aucune formation civico-militaire.

C'est la raison pour laquelle nous tenons à l'adoption de notre amendement concernant l'exécution de la professionnalisation, avec un examen sérieux de l'adéquation aux objectifs des moyens consacrés aux armées pouvant amener le Parlement à décider le rétablissement de l'appel sous les drapeaux si les objectifs assignés aux armées le nécessitent.

Je ne rappellerai pas ici en quoi le service national – tant dans sa forme militaire que civile – était complètement à revoir. C'est d'ailleurs faute d'avoir été vraiment réformé à temps et pour avoir subi des retouches dévalorisantes qu'il avait perdu l'essentiel de sa crédibilité et de son efficacité. Ainsi, les sentiments nourris à son égard d'inutilité, de perte de temps, d'inégalité, sont devenus insupportables.

Pour terminer mon propos, et après d'autres collègues, je veux aborder la question du principe d'égalité dans la phase de transition. Tous les députés sont assaillis de demandes de dispense. Le plus souvent, cette démarche résulte d'un problème d'embauche ou de maintien de l'emploi, problème qui va d'ailleurs s'amplifier avec la loi que nous avons votée hier en faveur de 350 000 jeunes.

Dès lors deux possibilités s'offrent à nous : soit permettre l'élargissement des dispenses pour réduire en partie certaines inégalités – en effet, je ne vois pas pourquoi des jeunes chefs d'entreprise, commerçants, artisans, industriels, agricoles ou de service seraient dispensés alors que les salariés qui, eux, risquent de ne pas être embauchés à

leur retour, voire d'être renvoyés, devraient aller à l'armée – soit chercher à réduire les inégalités d'une autre façon en instituant un service pour tous, plus court, mieux rémunéré, obligeant les employeurs à reprendre les appelés à la fin de leur service. D'ailleurs en l'état actuel des choses, le projet proposé n'est pas assez contraignant pour l'employeur.

En ce sens, le Gouvernement peut profiter de ce texte pour proposer d'exercer son droit d'utilisation de l'article L. 76 du code du service national.

Un dernier mot sur l'enseignement aux principes de la défense. Je crois qu'il faut que ce soit aussi une éducation à la paix. Notre volonté de préserver notre défense nationale s'accompagne indissociablement d'une volonté de travailler au désarmement nucléaire sur notre planète, à de nouveaux rapports dans le monde fondés sur le respect mutuel, la coopération et le codéveloppement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Le Chevallier.

**M. Jean-Marie Le Chevallier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, assurer la défense de la nation, c'est réunir les moyens nécessaires et suffisants pour riposter à toute agression, repousser tout envahisseur hors du territoire et défendre à travers le monde les intérêts supérieurs du pays.

Nous sommes convaincus – et ce « nous » n'est pas un pluriel de majesté, mais un pluriel indiquant que je parle au nom de quatre millions de Français qui ont voté pour le Front national et qui ne sont pas représentés ici, malheureusement, à cause d'une loi inique votée sous le gouvernement de M. Jacques Chirac... Je rappelle d'ailleurs que ce sont MM. Giscard d'Estaing, pour les élections européennes, et François Mitterrand, pour les élections législatives, qui ont introduit le scrutin proportionnel, permettant une juste représentation du peuple français. Ainsi, quand je dis « nous », j'inclus mes amis du Front national, qui devraient être ici environ quatre-vingts. Nous sommes convaincus, dis-je, comme presque tous les membres de cette assemblée, qu'une défense efficace de la France passe par la professionnalisation de nos armées.

Le projet de loi présenté va dans ce sens, et mes amis du Front national, qui font cruellement défaut sur ces bancs, ainsi que moi-même, nous devrions donc nous en réjouir.

Il existe un autre point positif dans ce projet de loi, c'est l'instauration d'un enseignement des principes de la défense dans les programmes des établissements scolaires. Là aussi, c'est une mesure de bon sens que notre mouvement préconise depuis bien longtemps et qui est nécessaire pour transmettre l'esprit de défense aux jeunes générations.

C'est donc là encore une disposition partant d'une bonne intention, mais j'avoue être sceptique sur son application. En effet, quel enseignement allez-vous dispenser ? De quelle manière ? Par l'intermédiaire de qui ? Avec le concours de l'armée, ou sans ?

Nous ne vous cachons pas que pour donner envie à nos jeunes de défendre leur pays, il faudrait non seulement les instruire sur les principes de notre défense nationale, mais également et surtout leur faire aimer la France, son patrimoine, son histoire, ce qui implique une refonte totale des manuels scolaires, et non pas quelques heures de cours par an !

Il est bon de savoir ce que l'on défend, de connaître les moyens nécessaires à cette défense, mais cette défense ne peut être efficace que si elle est motivée par quelque

chose de supérieur qui peut se résumer par ce sentiment profond qu'Homère appelait *l'angor patriae*, l'angoisse de la patrie.

La professionnalisation et l'éducation à la défense sont donc de bons objectifs. Pourtant, votre projet provoque de nombreuses remarques. Ne disposant que de cinq minutes, je me bornerai à n'en faire que quelques-unes.

Quand vous enterrez le « rendez-vous citoyen », cela ne nous chagrine pas. C'était un système coûteux, inutile et, à notre sens, inapplicable.

Cependant, votre « appel de préparation à la défense » y ressemble à s'y méprendre même si, passant de cinq à une journée, vous faites preuve de plus de modestie que votre prédécesseur.

J'ai déposé un amendement afin que soit supprimée du projet toute référence à cette journée. J'aurai donc l'occasion de revenir sur ce point durant les débats. D'ores et déjà, je vous invite, mes chers collègues, à méditer cette phrase de Jacques Bainville qui résume ce qu'il faut penser de cette journée : « Tout ce qui est inutile est souvent nuisible ».

Mais ce qui m'inquiète le plus, ce n'est pas de savoir si nos enfants participeront à une semaine, une journée ou une minute citoyenne. Non, la question qui me préoccupe est celle de savoir si, aujourd'hui, nous sommes capables de réagir à une éventuelle agression, extérieure ou intérieure.

Je n'en suis malheureusement pas persuadé, et j'ai bien l'impression que le débat qui nous occupe ces jours-ci est en partie conçu pour masquer la réalité qui veut que, depuis vingt ans, la part du budget de la défense dans le budget général de l'État ne cesse de baisser. Et pourtant, la défense étant un droit régalien, c'est le budget général qui devrait s'aligner sur celui de la défense, et non l'inverse !

Certes, certains aiment répéter à qui veut l'entendre que pour l'instant rien ni personne ne nous menace. Pourtant, on se bat à nos portes – on s'entr'égorge au sud de Toulon, de l'autre côté de la Méditerranée – ainsi qu'aux quatre coins du monde. Les bombes qui explosent sur les marchés et la démographie galopante de certains pays peuvent légitimement nous faire craindre le pire.

Je vous félicite, monsieur le ministre, d'accompagner la France vers l'armée de métier, mais – je vous mets en garde – cela ne sert à rien si vous la privez des moyens humains et matériels qui lui sont nécessaires pour être performante et efficace.

*Si vis pacem, para bellum.* Avant de discuter de façon stérile sur la manière de sauvegarder une conscription moribonde, mettons tout en œuvre pour donner à nos armées les moyens de préparer la guerre car, comme vous le savez, mes chers collègues, c'est le seul moyen de préserver la paix.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 199, portant réforme du service national ;

M. Didier Boulaud, rapporteur au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (rapport n° 205).

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à treize heures.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*











